

La recherche sur la formation professionnelle en Suisse: grandes lignes d'un concept

Rapport d'expert

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
(CDIP)
Berne 1999

Edition:

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Auteur:

Urs Kiener, Steinberggasse 2, 8400 Winterthour

Tél. et fax: 052 212 06 02, E-Mail: ukiener@access.ch

Traduction:

Jean-Pierre Rey

Titre de l'édition allemande:

Berufsbildungsforschung in der Schweiz: Grundlinien eines Konzepts

Commandes:

Secrétariat CDIP, Zähringerstrasse 25, Case postale 5975, 3001 Berne

Impression:

Schüler SA, Bienne

Table des matières

Préface	5
Résumé	7
Introduction	8
1 La recherche sur la formation professionnelle en Suisse: aperçu et état actuel de la question	10
1.1 Aperçu	10
1.2 Etat actuel de la question	15
2 Les entretiens avec les expertes et experts: inventaire et concepts de recherche en matière de formation professionnelle	18
2.1 Projet et procédure	18
2.2 Jugements des expertes et experts sur la recherche suisse en matière de formation professionnelle	21
2.3 Fonction et objet de la recherche sur la formation professionnelle	22
2.3.1 Analyse des structures et des processus de la formation pro- fessionnelle au sein des établissements de formation et des entreprises, à savoir: interaction de ces lieux d'apprentissage; préparation, accompagnement et évaluation des innovations ou des réformes; clarification concernant la résolution de problèmes importants dans le domaine de la pratique	23
2.3.2 Analyse des relations entre la formation professionnelle et le marché du travail, ainsi qu'entre les formes du savoir et de l'apprentissage; clarification des voies et des possibilités de développement dans ces domaines	24
2.3.3 Analyse des structures et des processus du système de for- mation professionnelle; discussion de ses possibilités de développement et des alternatives offertes	25
2.4 Types de recherche et institutions qui pratiquent la recherche	27
2.4.1 Recherche fondamentale – recherche appliquée	27
2.4.2 Recherche sur la formation professionnelle – recherche en éducation	27
2.4.3 Institutions qui pratiquent la recherche	28
2.4.4 Coordination de la recherche	32
2.5 Financement et orientation de la recherche	33
2.5.1 Financement	33
2.5.2 Orientation de la recherche	34
3 Résumés, clarifications et conclusions	38
3.1 L'objet de la recherche sur la formation professionnelle est très hétérogène	38

3.2	La recherche sur la formation professionnelle – celle qui se pratique actuellement et plus particulièrement celle que l'on souhaiterait voir pratiquer – revêt des formes très variées et est réalisée dans des institutions différentes	39
3.3	De nombreuses disciplines scientifiques participent à la recherche sur la formation professionnelle	41
3.4	La recherche sur la formation professionnelle fait partie de la recherche en éducation, mais va bien au-delà	42
3.5	La recherche sur la formation professionnelle n'est pas assez étendue (et sa qualité scientifique en partie insuffisante); elle est trop peu encouragée et sa coordination laisse à désirer	43
4	Grandes lignes d'un concept de «recherche sur la formation professionnelle»	44
4.1	Situation initiale	44
4.2	L'élément essentiel du concept	46
4.2.1	L'objectif	46
4.2.2	Le processus	46
4.2.3	Idées directrices du concept d'orientation de la recherche	47
4.3	Vers la concrétisation du concept	47
4.3.1	Entente sur l'essentiel du concept et détermination des cadres de recherche	48
4.3.2	Le contexte des développements actuels	49
4.3.3	A propos du financement de la recherche sur la formation professionnelle	50
4.3.4	Régions et cantons, secteurs d'activité et branches	51
4.3.5	Création d'institutions de recherche, de centres de compétences et de centres de coordination	51
4.3.6	Institutions de recherche déjà existantes	53
4.4	Remarque en guise de conclusion	55
Bibliographie	56	
Liste des abréviations	58	
Annexes	61	
1	Amos, Jacques (1998b), France: Grandes institutions nationales de formation et de recherche. Gonon, Philipp (1998), Deutschland: Etablierte Berufsbildungsforschung	62
2	Tessaring, Manfred (1998), Training for a changing world. A report on current vocational education and training research in Europe	65
3	Grossenbacher, Silvia, Michèle Schärer et Armin Gretler (1998), Etat de la situation de la recherche et du développement dans la formation des enseignantes et enseignants	74

Préface

La discussion autour de la création des hautes écoles spécialisées est à l'origine de la remise en question du statut et de l'avenir de la recherche en matière de formation professionnelle. En examinant les structures et les concepts existants, on a constaté qu'il n'y avait guère de bases scientifiques dans notre pays qui pourraient être utilisées lors de la réorientation de la formation professionnelle. En 1996 déjà, le rapport sur la formation professionnelle publié par la Confédération faisait remarquer que, dans ce domaine, le nombre de travaux de recherche, de personnes faisant de la recherche et de projets à longue échéance était insuffisant. Jusqu'à ce jour, la Suisse n'a pu combler ce déficit qui, comparé à d'autres pays, est assez important.

Afin de remédier à cette situation, la Commission Formation professionnelle (CFP), constituée par la CDIP début 1997, décida de procéder, dans le cadre d'un mandat d'expertise, à l'analyse de la recherche sur la formation professionnelle en Suisse, analyse qui devait ensuite permettre de développer des propositions de modèles. En l'occurrence, il s'agissait d'esquisser la situation actuelle de la recherche sur la formation professionnelle en Suisse, en tenant compte non seulement des infrastructures cantonales et fédérales déjà existantes, mais aussi de celles à venir (par exemple de la participation des hautes écoles et d'autres instances à ce type de recherche).

Dans son rapport d'expert – publié sous forme de dossier de la CDIP –, Monsieur Urs Kiener insiste sur le fait qu'il ne faudrait pas séparer la recherche sur la formation professionnelle de la recherche en éducation. Par ailleurs, les diverses propositions émises dans le rapport afin de remédier à la situation actuelle montrent que, dans un pays tel que le nôtre – où on parle plusieurs langues et où il règne des mentalités très différentes –, il est presque impossible – et en outre peu sensé – de proposer une «solution simple». Cela n'exclut toutefois pas que l'on réalise une certaine coordination entre les différents projets de recherche dans le domaine de la formation professionnelle. Il est par ailleurs absolument indispensable que les acteurs et les instances œuvrant dans le domaine de la recherche sur la formation professionnelle – et, en tout premier lieu, la Confédération, les cantons et l'économie – mettent les fonds nécessaires à disposition pour que l'on puisse faire en Suisse une recherche qui non seulement soit portée sur l'avenir, mais qui se base également sur des connaissances approfondies et solides.

Les travaux de Monsieur Urs Kiener sont venus confirmer les suppositions de la CFP selon lesquelles la pluralité de la recherche sur la formation professionnelle n'était pas due à l'activité débordante des chercheurs et chercheuses, mais à son manque de structures. En effet, à l'heure actuelle, cette recherche est très hétérogène, prend des formes très diverses et ne dispose pas de véritable centre. Le rapport d'expert présente un concept ouvert dans ses grandes lignes. Monsieur Urs Kiener a délibérément renoncé à esquisser des consignes pour le financement de la recherche sur la formation professionnelle ainsi que des structures pour les instituts de recherche, jugeant qu'un tel

dessein – s'il devait satisfaire les intérêts et les exigences de l'ensemble des parties concernées – serait automatiquement voué à l'échec. C'est la raison pour laquelle il propose de procéder dans un premier temps à la concrétisation des consignes et des structures en question.

Au cours d'une première discussion menée au sein de la CFP, son président a été chargé d'entrer en contact avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Entre-temps une entrevue avec l'office en question a eu lieu à la suite de laquelle Monsieur Hans Sieber s'est chargé d'organiser d'ici fin 1999 une réunion entre des petites délégations du Groupement de la science et de la recherche (GSR), de l'OFFT, de la CDIP ainsi que du Fonds national de la recherche et de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI). Cette réunion permettra en quelque sorte d'engager le processus de réforme préconisé par Monsieur Urs Kiener. Si, cependant, on ne se donne pas des directives très claires, il est fort à parier que l'on ne fera que cimenter le statu quo. Pour l'ensemble des parties concernées, il reste donc encore beaucoup à faire.

Du point de vue de la CFP, le présent rapport d'expert présente de manière détaillée, pertinente et claire la situation actuelle de la recherche sur la formation professionnelle. Si l'on compare la recherche sur la formation professionnelle à un paysage et qu'on veuille en dresser une carte géographique, on peut dire qu'on dispose avec le présent rapport d'une carte à l'échelle de 1 : 1'000'000. Il convient dès à présent d'affiner celle-ci, l'objectif final étant de disposer d'une carte à l'échelle de 1 : 25'000.

Automne 1999

Le président de la Commission formation professionnelle (CFP)
Peter Schmid, conseiller d'Etat
Chef de la Direction de l'instruction publique et de la culture
du canton de Bâle-Campagne

Résumé

Cette étude a pour but d'élaborer un concept pour la recherche sur la formation professionnelle. A cette fin, il sera procédé d'abord à un survol rapide de la recherche et du débat la concernant. Ce rapport présente en premier lieu le résultat des 29 entretiens menés d'une part avec des expertes et experts œuvrant dans les domaines suivants: recherche sur la formation professionnelle, recherche en éducation, politique de la recherche, et d'autre part avec les établissements de formation professionnelle et de politique de la formation professionnelle.

Il s'avère:

- Que l'objet d'étude de la recherche sur la formation professionnelle est très hétérogène.
- Que la recherche sur la formation professionnelle – celle qui est menée actuellement et surtout celle qu'il serait désirable de mener – revêt des formes très variées et est réalisée dans des institutions différentes.
- Que la recherche sur la formation professionnelle fait partie de la recherche en éducation, mais déborde aussi cette dernière.
- Que l'ampleur (et en partie aussi la qualité scientifique) de la recherche sur la formation professionnelle ne sont pas satisfaisantes; cette recherche est trop peu encouragée et trop peu coordonnée.

A propos de chacun de ces points, il s'agira de tirer les conclusions qui s'imposent en ce qui concerne la recherche à venir sur la formation professionnelle tout en s'appuyant sur les attentes et les désirs des expertes et experts. Pour conclure, ce rapport tentera d'esquisser les grandes lignes d'un concept de la «recherche sur la formation professionnelle», dont les caractéristiques visées seront: diversité des formes, ouverture, souplesse, et qui sera marqué aussi du sceau de la continuité et de la compétence. Le rapport s'achève avec la proposition et la discussion d'un processus qui nous paraît adéquat pour réaliser ces buts.

Introduction

En octobre 1997, la Commission Formation professionnelle (CFG) de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a mis en souscription publique un mandat d'expertise, consistant à élaborer un concept concernant la recherche sur la formation professionnelle. Ce concept devait proposer des modèles intégrant les institutions cantonales et fédérales, les universités et les hautes écoles spécialisées. La commission se réfère expressément au rapport du Conseil fédéral de 1996 sur la formation professionnelle, rapport qui mentionne la nécessité de développer la formation professionnelle et fait état des lacunes de la recherche dans ce domaine. Ce mandat survient dans un temps marqué par de profonds changements, qui affectent non seulement la formation professionnelle, mais le domaine de l'éducation en général. Même s'il faut le faire très brièvement, évoquons tout de même la création des hautes écoles spécialisées (comprenant aussi les hautes écoles pédagogiques), dont on sait qu'elles auront à remplir un contrat de recherche, la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, les discussions concernant le degré secondaire II, une quantité de réformes concernant les disciplines enseignées et, *last but not least*, l'organisation nouvelle de l'office fédéral traditionnellement en charge de la plus grosse part de la formation professionnelle (il s'agit donc de la dissolution de l'OFIAMT et du déplacement de la formation professionnelle dans le nouvel Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie [OFFT]). Toute cette activité dissimule en fait la profonde insécurité, voire la crise qui affecte l'entier de la formation professionnelle: son attractivité, dans l'esprit des gens – c'est-à-dire pour les usagers potentiels – et dans les milieux de l'économie – c'est-à-dire pour les pourvoyeurs de places d'apprentissage – paraît s'être fortement réduite ces dernières années; en outre, des doutes surgissent quant à l'adéquation de la formation professionnelle, dans sa forme actuelle, aux développements de l'économie, de la société et de la technologie. En délivrant le mandat d'élaborer un tel concept, la CFG donne donc à entendre qu'elle accorde, dans ce débat, une grande valeur à la recherche sur la formation professionnelle.

Les périodes de grands changements voient immanquablement surgir des divergences d'opinions, des tensions et des conflits qui, d'un côté, induisent à développer la recherche scientifique afin de clarifier et de dénouer les conflits. Mais de son côté, la recherche elle-même n'est pas épargnée par ces changements et de nombreuses questions se posent à son sujet: quels doivent être les principaux axes de recherche en matière de formation professionnelle? Pour qui faut-il faire de la recherche? Qui est légitimé à l'entreprendre? Quelles problématiques sont prioritaires? Il est vrai que la recherche sur la formation professionnelle est plus nécessaire que jamais pour pouvoir résoudre les questions qui surgissent, mais elle participe elle aussi aux bouleversements actuels. Il en va naturellement de même pour les concepts d'une future recherche sur la formation professionnelle qui ne peuvent se soustraire aux tensions actuelles.

Ces considérations ont marqué la présente étude. Elle n'est pas le fruit d'une, ou des institutions qui appartiennent au cercle étroit de la recherche sur la formation

professionnelle¹, et ne rend pas compte des vues d'une seule organisation, ou d'une seule personne. Elle cherche au contraire l'ouverture maximale, voulant inclure dans l'élaboration du concept, avec la plus grande transparence possible, l'ensemble de ce large champ d'étude que constitue la recherche sur la formation professionnelle – sans en fixer au départ les limites. C'est ainsi que devaient d'abord être présentées les idées et les attentes liées à la recherche sur la formation professionnelle, les objectifs et les intérêts la concernant de même que les domaines où il y a des conflits et où des consensus sont nécessaires. Ce sont ces éléments que le débat sur les concepts et les modèles doit prendre en compte. Ce n'est que de cette manière que la présente étude pourra susciter une large discussion en Suisse et, le cas échéant, initier une «nouvelle» recherche sur la formation professionnelle.

Il est compréhensible que l'initiative d'une commission de la CDIP visant à élaborer un concept de la recherche sur la formation professionnelle ait suscité, dans les milieux de la formation professionnelle et de la recherche sur la formation professionnelle, étonnement et scepticisme. La formation professionnelle n'est en effet pas le domaine où s'exerce en priorité l'action de la CDIP! Mais ces réserves ont vite disparu au vu du processus utilisé, consistant à interviewer un grand nombre d'expertes et experts. Il faut également mentionner qu'entre-temps un groupe de projet de l'OFFT – placé sous la direction de Monsieur Straumann et intitulé «Recherche appliquée en matière de formation professionnelle» – a coordonné son travail avec le mandat émanant de la CDIP. Le mandat de ce groupe de projet prévoit que, dans un premier temps, un rapport complet de la situation de la recherche sur la formation professionnelle sera dressé pour la fin de 1999, et que des propositions pour son organisation, en particulier dans le cadre de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), soient formulées.

La présente étude est une étude limitée. Les ressources relativement mesurées qui lui ont été allouées ont servi d'abord à recueillir les avis des expertes et experts, car son but est avant tout d'élaborer, dans le cadre des institutions, les grandes lignes d'une recherche sur la formation professionnelle en Suisse, et non de développer des organigrammes et des modèles détaillés de cette recherche.

Il me reste à remercier pour leur soutien Messieurs Urs Kramer, secrétaire général adjoint de la CDIP, et Armin Gretler, directeur du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) à Aarau, ainsi que Monsieur Jacques Weiss et Madame Simone Forster, respectivement directeur et collaboratrice scientifique de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP) à Neuchâtel.

¹ Son auteur est un chercheur indépendant en sciences sociales, qui travaille, mais pas exclusivement, dans un domaine particulier de la recherche sur la formation professionnelle. Dans ce domaine, il a acquis un grand savoir-faire en accompagnant et en évaluant des expériences scolaires à la demande d'écoles et de milieux professionnels, en accomplissant des études pour lesquelles l'OFIAMT (dans le cadre de la SRFP) et la CRFP lui avaient délivré un mandat et en réalisant un projet de recherche financé par le Fonds national dans le cadre du PNR 33.

1 La recherche sur la formation professionnelle en Suisse: aperçu et état actuel de la question

1.1 Aperçu

Ce chapitre donne un court aperçu de la recherche sur la formation professionnelle en Suisse. Une présentation détaillée de cette recherche, basée sur la littérature et les banques de données concernant les projets de recherches, fera l'objet du rapport du groupe de projet de l'OFFT «Recherche appliquée en matière de formation professionnelle».

On est tenté de considérer la recherche sur la formation professionnelle comme faisant partie de la recherche en éducation. Il est vrai qu'elle occupe une place dans la Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE) et – encore que là, la place qu'on lui laisse soit trop petite – dans la Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CORECHED). Beaucoup de travaux ont été dévolus, ces dernières années, à la *situation de la recherche en éducation en Suisse*².

Dans ces travaux revient constamment la mention des mêmes faiblesses qui affectent la recherche en éducation en Suisse, qui sont, en suivant la CORECHED (1996):

- l'éparpillement de la recherche et son manque de continuité (domaine marginal de la recherche),
- la part des approches multi- ou inter-disciplinaires est trop faible,
- lacunes indésirables en ce qui concerne les problématiques et les thèmes de recherche: au niveau de la micro-analyse, centration trop exclusive sur les aspects psychopédagogiques et didactiques; au niveau de la macro-analyse, déficit de recherches sur les thèmes relevant de l'économie, de la sociologie et du droit,
- déséquilibre dans les terrains de recherche: poids trop important donné à l'école obligatoire aux dépens des recherches consacrées au degré secondaire II (en particulier à l'enseignement professionnel) et aux niveaux tertiaire et quaternaire.

Ces travaux se fondent en grande partie sur les deux enquêtes du CSRE sur les institutions de recherche en éducation (1989, 1996), ainsi que sur l'évaluation des projets de recherche en éducation à laquelle le CSRE procède régulièrement. Cette recherche se répartit plus ou moins également entre les instituts universitaires, les services internes aux administrations et les institutions privées (ou semi-privées). La part des projets consacrés à la formation professionnelle initiale est faible et va en diminuant:

² CORECHED (1995), CORECHED (1996), Gretler (1994), Grossenbacher/Gretler (1992), SSRE (1988), CSRE (1989), CSRE (1995), CSRE (1996).

	Formation professionnelle initiale (%)	Formation professionnelle continue (%)
1974–83 *	13,1	4,1
1989/90	7,1	4,9
1991/92	6,7	2,0
1993/94	6,8	2,6
1995/96	6,1	1,5

* moyenne

(Source: Rapports d'activité de 1989/90 à 1995/96 du CSRE)

Part des projets selon la nature de la formation (sélection)

Il est difficile d'extrapoler de ces enquêtes des conclusions en ce qui concerne la *recherche sur la formation professionnelle*, car, selon le CSRE, il n'est pas possible, sans faire des recherches considérables, de dire pour les projets concernant spécifiquement cette recherche, de quelles problématiques ils traitent principalement, ni quelles institutions les exécutent. Le problème se pose alors de savoir quels projets doivent, ou non, être mis au compte de la recherche sur la formation professionnelle.

Pour recueillir des informations sur la situation et les perspectives de développement de la recherche sur la formation professionnelle, Marty (1988) a utilisé un procédé différent. Il a effectué une enquête non représentative (50% de réponses reçues) auprès de 21 institutions choisies arbitrairement – instituts universitaires, services de l'administration et de chercheuses et chercheurs privés (qui n'ont pas été spécifiés avec plus de précision). Il était entre autres demandé aux institutions d'indiquer les mandants, les capacités de recherche dont elles disposaient ainsi que les thèmes qu'elles avaient abordées. Les déficits constatés dans le domaine de la recherche sur la formation professionnelle sont caractérisés comme suit:

- Lacunes en ce qui concerne les recherches sur l'efficacité, en particulier l'efficacité de l'ensemble du système de la formation professionnelle.
- Absence de coordination, de systématique et de concepts en ce qui concerne la recherche sur la formation professionnelle.
- Aucun ancrage, en Suisse, de la formation professionnelle dans les universités suisses. (cf. Marty 1998: 9, 11)

Précisons que les avis exprimés au sujet de la recherche sur la formation professionnelle en Suisse (voir aussi Amos 1998a et Gonon 1996) ne sont pas toujours fondés; comme ceux qui les expriment sont très sélectifs, les opinions émises jusqu'à présent sont en général peu fiables: elles dépendent pour une grande part des expériences vécues par les auteurs et autrices et les lecteurs et lectrices. La présente étude n'échappe pas à ce constat.

Pour avoir un aperçu, même grossier, de la question, on a répertorié pour cette étude les 74 projets recensés entre 1990 et 1998 par la banque de données du CSRE, ayant pour *descripteur «formation professionnelle»*. Une brève analyse confirme en gros l’appréciation selon laquelle la recherche sur la formation professionnelle présente les mêmes faiblesses que la recherche en éducation en général – si ce n’est encore en de plus fortes proportions. On ne trouve que très peu d’institutions qui aient annoncé, durant cette période, plus d’un projet de recherche. En se basant sur cette liste, on constate que la recherche universitaire sur la formation professionnelle se pratique avec un minimum de continuité dans les institutions universitaires suivantes: l’Institut de pédagogie des sciences économiques de l’Université de Saint-Gall, la Faculté de psychologie et des sciences de l’éducation de l’Université de Genève (FPSE), l’Institut de psychologie de l’Université de Zurich et l’Institut de pédagogie de l’Université de Berne. En ce qui concerne les offices de l’administration, on trouve en premier lieu l’Office fédéral de la statistique (OFS) et (l’ancien) Office de la formation professionnelle du canton de Zurich. Parmi les institutions privées et semi-privées, il y a la Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle (SRFP) dont il sera question plus loin, et quelques rares institutions privées comme le bureau KEK/CDC Consultants, qu’il faut citer en premier lieu.

On ne devrait de toute évidence pas surestimer la valeur de cette liste: elle ne comporte qu’une sélection très superficielle de projets, contenue dans un document très spécifique dans lequel les institutions et les chercheurs et chercheuses annoncent eux-mêmes (ou précisément n’annoncent pas) les projets en cours d’exécution. Cette liste ne donne aucun détail sur l’ampleur, le poids et le caractère du projet. Elle ne dit pas non plus si la recherche est effectuée par une seule personne ou par toute l’institution.

Il n’en reste pas moins qu’à parcourir cette liste, l’impression se confirme que la recherche sur la formation professionnelle n’est pas très ciblée ni pratiquée avec continuité et professionnalisme. En d’autres termes: une part importante de la recherche, dont le volume est de toute manière faible, est pratiquée par les chercheurs et chercheuses en dehors de leur activité principale, celle-ci s’exerçant par exemple dans l’administration, l’enseignement, etc. Ce fait n’est pas sans conséquence sur les compétences montrées dans la pratique de la recherche.

Il est aussi très intéressant d’examiner ce qu’accomplit la *Confédération* dans ce domaine, car, dans la LFPr du 19 avril 1978, actuellement en révision, mais toujours valable, l’art. 62 stipule que «[l]a Confédération encourage la recherche sur la formation professionnelle». L’Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISPFP), dont il est fait expressément mention à l’art. 62 en tant qu’institut de recherche, ne joue manifestement pas, en tant qu’institution, un rôle de premier plan, voire un rôle important dans le domaine de la recherche sur la formation professionnelle. En nous basant sur la liste susmentionnée, il semblerait plutôt que la SRFP ait joué, pour une bonne part, le rôle d’instance de recherche pour les projets de l’OFIAVT. L’impression que la SRFP est une institution pratiquant la recherche n’est pas tout à fait

juste; il s'agit plutôt, dans son cas, d'un organe de coordination et de médiation. Aucun chercheur n'y est employé. De sa propre initiative, la SRFP transmet à un réseau bien délimité de sous-traitants, sans mise au concours préalable, les mandats qui lui sont adressés. Ainsi, la SRFP et l'Institut de pédagogie des sciences économiques de Saint-Gall ont eu à traiter ce qui est peut-être le plus gros projet de recherche sur la formation professionnelle de ces dernières années, à savoir l'évaluation, s'étendant sur plusieurs années, de la maturité professionnelle.

La SRFP fut fondée en 1987 lorsque s'est terminé le Programme national de recherche (PNR) 10 «Education et vie active» (EVA), dans le but de maintenir le potentiel de recherche d'EVA et de l'utiliser pour la recherche appliquée dans le domaine de la formation professionnelle. A l'heure actuelle, un autre PNR, le PNR 33 intitulé «L'efficacité de nos systèmes éducatifs» est en cours, et comprend lui aussi une recherche sur la formation professionnelle. Les projets financés par ce programme concernent en grande partie des domaines qui passent pour être négligés en Suisse: les aspects économiques de la formation professionnelle, la politique de la formation professionnelle, le secteur tertiaire et la formation initiale et continue au sein des entreprises. Dans les documents publiés dans le cadre de ces projets, il est toujours réaffirmé à quel point les données de base, tant celles d'ordre statistique que celles d'ordre scientifique, sont faibles dans ces domaines (voir à ce sujet Kiener/Gonon 1998). Les auteurs et autrices d'autres études actuelles et financées par le pouvoir politique, expriment des avis semblables (par exemple Galley/Meyer 1998 qui, dans leur rapport à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), font état d'un déficit de connaissances en ce qui concerne le domaine marquant la transition entre la formation initiale et la vie active, plus généralement entre la formation et l'exercice de la profession). D'autres auteurs et autrices, comme Gertsch et al. (1998), dans leur évaluation de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, regrettent l'absence d'une observation systématique des changements structurels intervenus dans le monde du travail et des métiers.

Ces derniers exemples nous ramènent à la problématique de la délimitation de la recherche sur la formation professionnelle, et ce, sous un double point de vue. Primo, jusqu'à quel point les analyses du monde du travail, ou du monde professionnel, participent-elles de la recherche sur la formation professionnelle?³ Et qui décide si ces analyses appartiennent ou non à la recherche sur la formation professionnelle? Seraient-ce les chercheurs et chercheuses pratiquant ces disciplines ou, par exemple, les institutions qui coordonnent la recherche et la politique de l'éducation? Secundo, quelles sont les limites de la recherche sur la formation professionnelle? On désigne en général la formation professionnelle, surtout dans les pays où se pratique le système dual, comme étant le domaine où se recoupent l'éducation et l'économie. Si, en outre, on se souvient que la recherche en éducation est caractérisée, selon la CORECHED, par la pré-

³ Geser et al. (1994) donnent un aperçu de la recherche sur le monde du travail.

pondérance «des questions d'ordre psychopédagogique et didactique» (CORECHED 1996), on peut en conclure que la recherche sur la formation professionnelle déborde dans une certaine mesure les limites de la recherche traditionnelle en éducation. D'ailleurs, dans le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie (Conseil fédéral 1998: 66, 67), il est écrit que «la recherche en matière de formation professionnelle se situe entre les sciences de l'éducation et les sciences économiques. (...) Du fait de la structure double de la formation professionnelle», la recherche y relative accomplit «une tâche transversale typique».

On peut tirer la leçon suivante de cet aperçu: ceux qui élaboreront les concepts de la future recherche sur la formation professionnelle devront être conscients du fait que les frontières de cette recherche seront des frontières ouvertes. Ils ne devraient pas dès l'abord se limiter aux processus de formation et d'apprentissage (par exemple les processus qui régissent la formation initiale), aux institutions particulières (par exemple aux écoles professionnelles), à un niveau d'analyse (par exemple à la micro-analyse), à des disciplines scientifiques spécifiques (par exemple à la pédagogie de la formation professionnelle) ou aux effets attendus de l'enseignement (par exemple au niveau de la maîtrise de certains savoirs ou savoir-faire).

Complément: La recherche sur la formation professionnelle dans les pays voisins

Deux courts textes de synthèse tirés de la revue PANORAMA (Amos 1998b; Gonon 1998) figurent en annexe. Faute de temps, la situation à l'étranger n'a pu faire l'objet d'une analyse dans le cadre de la présente étude. Le texte décrivant la situation en France parle des grandes institutions vouées à la recherche en éducation, sans que leur existence empêche pour autant une grande diversité au niveau des institutions, diversité instaurée par la présence d'un grand nombre de petites institutions qui se vouent à l'étude de points particuliers. (Lors des interviews d'expertes et experts, il fut notamment question de l'Ecole nationale de formation agronomique [ENFA].)

En ce qui concerne l'Allemagne, il a été fait mention du *Bundesinstitut für Berufsbildung (BIBB)*, institut qui, en Suisse alémanique, a souvent été présenté comme un exemple modèle d'institutionnalisation, aussi bien admiré que relativisé. Car cet institut (dont de nombreux collaborateurs et collaboratrices ne sont d'ailleurs pas employés dans la recherche) n'est pas isolé. Il est complété d'une part par une autre grande institution semblable au niveau national, l'*Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung (IAB)*, et d'autre part par un grand nombre de chaires universitaires et d'instituts dans les hautes écoles, ainsi que par un *Max-Planck-Institut für Bildungsforschung*. Le BIBB concentre ses activités sur la formation dans les entreprises. Les hautes écoles, quant à elles, se concentrent sur la formation des enseignantes et enseignants.

L'annexe comprend en outre la table des matières et l'*Executive Summary* du dernier grand rapport européen rédigé par le Centre européen pour le développement de la

formation professionnelle (CEDEFOP), concernant la recherche sur la formation professionnelle (Tessaring 1998). Ce document montre l'ampleur de la recherche menée actuellement en Europe et les points importants sur lesquels elle se concentre.

1.2 Etat actuel de la question

Depuis que l'ordre a été donné d'élaborer un concept pour la «recherche sur la formation professionnelle», on peut dire que, dans ce domaine, la situation en Suisse a considérablement changé. Les intentions du Conseil fédéral contenues dans son message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie (Conseil fédéral 1998) sont à ce sujet d'une grande importance. Dans le passage traitant de «l'encouragement de la recherche par la Confédération», mandat est donné à la CTI, qui fait partie de l'OFFT, de mettre sur pied une «recherche appliquée en matière de formation professionnelle»:

«A moyen terme, la recherche appliquée en matière de formation professionnelle deviendra un des domaines de prestations de la CTI pour que la recherche suisse dans ce domaine progresse jusqu'à un niveau international acceptable. Par ailleurs, il s'agira de mieux ancrer la recherche sur la formation professionnelle au niveau de la Confédération et des cantons ainsi que dans les hautes écoles et dans l'industrie. Il conviendra aussi d'améliorer la base de données sur laquelle s'appuie la formation professionnelle, de rendre plus accessible les acquis scientifiques de l'étranger, de renforcer et d'améliorer l'utilisation des ressources en personnel dans le domaine particulier de la recherche en formation professionnelle axée sur les applications. Un programme de modélisation sera élaboré à moyen terme. Toutes ces activités sont coordonnées avec la recherche générale en sciences de l'éducation et les domaines de la recherche en formation professionnelle et en formation continue. Les centres spécialisés d'Aarau et de Neuchâtel collaborent en vue de l'information et de la coordination.» (Conseil fédéral 1998: 67)

Conformément au message du Conseil fédéral, un crédit de 10 millions de francs est requis pour les années 2000 à 2003 pour permettre la mise sur pied de ce projet. Le groupe de projet «Recherche appliquée en matière de formation professionnelle» de l'OFFT en fait partie.

L'«organisation de la recherche appliquée en formation professionnelle» a eu un impact sur le positionnement et les structures de l'ISPF. Les trois instituts de formation professionnelle (IFP) établis dans chacune des trois régions linguistiques sont soumis – conformément à un document publié avant le message – «à une direction unique «IFP Suisse»». En outre, les IFP «joueront un rôle de plaque tournante intelligente du réseau de recherche». C'est la raison pour laquelle doivent être créés «des potentiels de recherche de formation professionnelle dans les hautes écoles suisses et les IFP» (OFFT 1998). Les discussions à propos des IFP sont aussi à mettre en relation avec la création des hautes écoles spécialisées, et plus particulièrement des hautes écoles pédagogiques: ce dont il est question, c'est de revaloriser les IFP en leur conférant le statut de hautes écoles de pédagogie professionnelle.

On voit donc, sur la base de ces textes, que la politique du nouvel OFFT vise à mettre sur pied, à l'aide de moyens importants, une recherche appliquée en formation professionnelle, et à confier cette tâche à la CTI. Le rôle des IFP n'est pas encore définitivement clarifié.

Le projet de nouvelle loi sur la formation professionnelle mentionné ci-dessus contient, dans son art. 4, les points suivants:

- Al. 1: «La Confédération encourage le développement de la formation professionnelle par des études et des projets pilotes.»
- Al. 3: «Elle encourage la recherche en matière de formation professionnelle, en particulier sur des questions fondamentales et sur le développement du système de la formation professionnelle.»
- Al. 4: «Elle est elle-même active dans la recherche et le développement de la formation professionnelle.»

Ainsi dans ce projet, la Confédération se donne le droit d'encourager tous les types de recherche et même de les pratiquer elle-même.

Conformément à la loi les concernant, les hautes écoles spécialisées doivent, à côté de l'enseignement, pratiquer la recherche appliquée et fournir des prestations à des tiers. C'est la raison pour laquelle, ces dernières années, des études ont paru concernant les perspectives offertes à la recherche dans les HES, et ce, tant du point de vue de l'organisation que du contenu de cette recherche. Ces études sont également d'un grand intérêt lorsqu'il s'agit de créer un concept de recherche en matière de formation professionnelle pour les HES, car parmi les thèmes de recherche possibles figurent ceux concernant le développement des activités, des qualifications et des métiers dans les différents domaines. Il s'agit donc d'une recherche portant sur les diverses branches professionnelles. Faute de place, il est impossible de donner plus de détails sur ce sujet. Les hautes écoles pédagogiques présentent, elles aussi, un intérêt particulier. Avec elles, un type nouveau d'institution fait son entrée dans le monde de la recherche en éducation. Il devient par conséquent nécessaire de clarifier les relations entretenues entre elles et les universités, d'une part, et les centres de recherche pédagogique cantonaux, d'autre part. Un rapport très complet vient d'être publié à ce sujet. Un résumé de ce rapport qui a pour thème la recherche dans les hautes écoles pédagogiques ou, plus précisément, dans la formation des enseignantes et enseignants figure en annexe du présent dossier (Grossenbacher et al. 1998).

Les discussions à propos de la recherche à mener dans les hautes écoles pédagogiques et dans les centres de recherche cantonaux prennent, pour la recherche sur la formation professionnelle, un poids nouveau si l'on considère les efforts entrepris à l'heure actuelle pour privilégier les *contenus communs* au niveau du secondaire II et atténuer la séparation entre formation générale et formation professionnelle. C'est ainsi que le Groupe de projet Secondaire II de la CDIP et de l'OFFT a proposé dernièrement la création d'un centre de compétences «Développement du secondaire II» (Groupe de projet Secondaire II 1998).

Sans vouloir épuiser la question, mentionnons cependant pour terminer le postulat de la conseillère nationale Agnes Weber, qui demande que le Conseil fédéral s'engage «en faveur de la systématisation, de la coordination et de la concentration de la recherche sur la formation professionnelle et sur la formation continue» et qu'il crée à cet effet une «chaire universitaire dans ce secteur» (Weber 1998).

2 Les entretiens avec les expertes et experts: inventaire et concepts de recherche en matière de formation professionnelle

2.1 Projet et procédure

Dans la présente étude, la source principale des informations ayant permis d'élaborer un concept de recherche en matière de formation professionnelle provient des entretiens menés avec les expertes et experts. Comme il a déjà été mentionné dans l'introduction, il s'agit de mieux faire connaître les enjeux et les attentes liés à cette recherche, ce qui permettra en même temps de définir les thèmes de recherche ainsi que les domaines qui peuvent être sujets à des conflits et pour lesquels des consensus sont nécessaires. A ce propos, il conviendra d'éviter une vision trop étroite de la question, ou trop axée sur les institutions existantes. Par conséquent: si, comme il se doit, l'enquête a en premier lieu été menée auprès d'expertes et d'experts de la recherche sur la formation professionnelle (qui est un domaine très spécialisé), d'autres personnes ont également été consultées. C'est ainsi que sont représentés de plein droit des domaines voisins de la recherche sur la formation professionnelle, comme ceux relevant de la coordination et de la politique de la recherche. L'enquête se limite à ce qui a trait à la recherche en éducation, en laissant de côté la recherche concernant les métiers et le monde du travail. En outre, il incombe d'interroger ceux qui sont intéressés par les résultats des recherches sur la formation professionnelle et susceptibles de lui confier des mandats, c'est-à-dire les administrations cantonales, l'OFFT ainsi que les partenaires sociaux.

La liste des expertes et experts à interroger a été établie en collaboration avec Messieurs Armin Gretler, directeur du CSRE d'Aarau, et Jacques Weiss, son homologue de l'IRDP à Neuchâtel. Elle est plus longue que celle prévue initialement et ne comporte certainement pas le nom de tous ceux qui auraient pu être interrogés. Mais il s'agissait de recueillir des avis, des expériences, des appréciations et des désirs qualifiés sur la question de la recherche sur la formation professionnelle, et non d'évaluer ces représentations en fonction du poids des institutions dont elles émanent.

Ont été menés 29 entretiens avec 31 expertes et experts.

Expertes et experts interrogés

1. Recherche sur la formation professionnelle

Paul Amacher et Anna Borkowsky, Office fédéral de la statistique (OFS), Berne

Jacques Amos, Service de la recherche en éducation (SRED), Genève

Michel Carton, Section des sciences de l'éducation de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) de l'Université de Genève

Rolf Dubs, Institut de pédagogie des sciences économiques, Université de Saint-Gall

Johannes Flury, Croix-Rouge Suisse (CRS), Berne
Philipp Gonon, Institut de pédagogie, Université de Berne, actuellement à l'Université de Trèves
Res Marty, Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle (SRFP), Pfäffikon
Anne-Nelly Perret-Clermont, Séminaire de psychologie, Université de Neuchâtel
Dieter Schürch, Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle, Lugano (représente l'ISPFP également au nom de Pierre Brouttier, Lausanne, et de Martin Straumann, Zollikofen)
Johnny Stroumza, Groupe d'éducation permanente, FPSE, Université de Genève
Francesco Vanetta, Ufficio studi e ricerche (USR), Bellinzona
Emil Wettstein, Berufsbidungsprojekte, Zurich, anciennement Office de la formation professionnelle, Zurich
Bernhard Wenger et Bernhard Wiebel, KEK/CDC Consultants, Zurich

2. Domaines «apparentés» de la recherche en éducation, coordination et politique de la recherche

Sebastian Brändli, Service pédagogique, Département de l'instruction publique du canton d'Argovie
Armin Gretler, Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) et Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CORECHED), Aarau
Gregor Haefliger, Conseil suisse de la science (CSS), responsable de la coordination de la recherche dans les hautes écoles spécialisées
Walo Hutmacher, anciennement Service de la recherche sociologique Genève, président du groupe d'experts du PNR 33 (entretien téléphonique)
Jean-Pierre Salamin, Conférence suisse des directeurs des centres de développement scolaire et de recherche en éducation (CODICRE), Sierre
André Schläfli, Fédération suisse pour l'éducation des adultes (FSEA), Zurich
Gerhard Schuwey, Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) (entretien téléphonique)
Willy Stadelmann, Service de recherche et de documentation pédagogiques de Suisse centrale (ZBS), Ebikon
Jacques Weiss, Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP), Neuchâtel

3. Milieux de la formation professionnelle et de la politique de la formation professionnelle

François Bourquin, Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de la Suisse romande et du Tessin (CRFP), Neuchâtel
Christine Davatz, Union suisse des arts et métiers, Berne
Max Fritz, Union patronale suisse, Zurich
Robert Galliker, Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse alémanique (DBK), Lucerne

Hans Sieber, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), Berne (entretien téléphonique)

Peter Sigerist, Union syndicale suisse (USS), Berne

Heinrich Summermatter, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), Berne

A la lecture de cette liste, il est frappant de constater que très peu de femmes ont été consultées. Il faut en chercher la cause moins dans le fait que cette liste a été établie par trois hommes que dans la position effectivement dominante de l'élément masculin dans les domaines de la formation professionnelle et de la recherche sur la formation professionnelle (exception faite toutefois des domaines de la santé et du social). On peut en tirer une première conclusion: le concept de recherche en matière de formation professionnelle doit prendre en compte la répartition très inégale des sexes dans ce domaine.

Les entretiens, sur la base d'un même canevas, se sont déroulés entre juin et octobre 1998. En langue française, ils ont été menés par Madame Simone Forster et Monsieur Jacques Weiss de l'IRDP, en langue allemande, par l'auteur de cette étude. Chaque entretien a duré en gros 60 minutes; trois entretiens ont été menés par téléphone en novembre 1998 et en janvier 1999.

Les entretiens se sont déroulés selon un processus prévu d'avance en deux étapes: après l'entretien, les expertes et experts recevaient un résumé de tous les entretiens, afin qu'ils puissent, sur cette base, s'exprimer à nouveau, c'est-à-dire préciser et compléter leur déclaration. Ce procédé permettait de garantir la transparence: d'une part, les expertes et experts devaient pouvoir comparer leurs remarques avec l'ensemble des avis exprimés, et réagir en conséquence. D'autre part, ils devaient pouvoir corriger, jusqu'à un certain point, le compte rendu de l'entretien, qui portait forcément la trace de la subjectivité de son auteur ou de son autrice. L'objectif est d'avoir une large participation d'expertes et experts à l'élaboration d'un concept de recherche sur la formation professionnelle.

La deuxième étape consistait à faire parvenir, au début du mois de novembre 1998, à tous les expertes et experts consultés (sauf à ceux qui ont été consultés ultérieurement par téléphone), un court «rapport intermédiaire» de quatre pages, en français et en allemand, résumant l'ensemble des opinions exprimées. Ce rapport était complété de quelques questions concernant la diversité des formes et la pluralité de la recherche sur la formation professionnelle ainsi que sur son orientation. Quatorze expertes et experts, dont trois seulement en Suisse romande, ont donné leur avis sur ces questions. Ces réponses ne seront pas présentées ici séparément, mais elles seront intégrées dans les chapitres correspondants du rapport.

Les opinions des expertes et experts sont résumés ci-après et présentés par thèmes. Il est frappant de constater le large spectre des avis exprimés; l'auteur du rapport a toutefois

tenté, de manière très grossière précisons-le, de procéder à une classification des opinions exprimées. Faute de place, il n'est pas fait à chaque fois mention de l'auteur, sauf si son opinion tranche avec celle généralement exprimée dans les milieux de la recherche sur la formation professionnelle.

2.2 Jugements des expertes et experts sur la recherche suisse en matière de formation professionnelle

Il n'est pas surprenant que les expertes et experts émettent des opinions largement négatives à propos de cette recherche. On peut caractériser les critiques exprimées par les mots suivants: la recherche sur la formation professionnelle, en Suisse, est *ponctuelle, non coordonnée, mal acceptée et pas suffisamment développée*.

Précisons: plusieurs expertes et experts la désignent comme étant pratiquement inexistante («c'est une aiguille dans une meule de foin»), marginale, faible, insignifiante, manquant de souffle et pas suffisamment développée. Aucune continuité ne la caractériserait, son infrastructure ferait défaut. Elle ne serait pratiquée comme spécialité par aucune institution de recherche, ou, en d'autres termes, elle ne serait pratiquée par les institutions existantes qu'en tant qu'activité marginale. On mentionne fréquemment à son propos les termes de hasard et d'activités ponctuelles; les recherches dans ce domaine ne seraient pas coordonnées, on manquerait de vue d'ensemble, bref, ce serait un vrai labyrinthe. La recherche fondamentale faisant défaut, ses bases seraient en grande partie faibles sur le plan théorique. Son soutien et sa préparation au niveau politique seraient eux aussi insuffisants.

Il est fait mention avec regret du fait que cette recherche manque d'un concept, d'une stratégie, d'un cadre structuré pour sa discussion. On regrette aussi le fait qu'elle n'entretienne pas – ou que peu – de relations avec les institutions de recherche à l'étranger. C'est pourquoi de grands thèmes ne sont pas abordés, en particulier les thèmes se rapportant au niveau de la macroanalyse des phénomènes.

La question de savoir qui est habilité à pratiquer cette recherche est aussi obscure. Lors de la révision de la LFPr de 1978, l'idée de la création d'un institut de recherche sur la formation professionnelle n'a pu s'imposer. Par contre, l'ISPFP a reçu mandat d'accomplir des recherches, mais n'a jamais obtenu pour ce faire les moyens nécessaires. Des critiques sont adressées à l'encontre de l'OFIAMT qui n'a pas accordé une grande importance à cette recherche. L'économie, elle aussi, n'a pendant longtemps pas montré d'intérêt à son égard.

Quelques expertes et experts parlent ouvertement de la méfiance, du scepticisme et du rejet à l'égard de la recherche sur la formation professionnelle exprimés par les administrations publiques et les milieux de l'économie, ou du moins par leurs principaux acteurs. Ils expliquent ce fait par l'orientation traditionnelle de la formation

professionnelle sur la pratique et le court terme, par le manque de distance que les acteurs de la recherche ont avec leurs propres activités. Dans ce contexte marqué par la tradition, l'approche descriptive et analytique caractérisant la recherche produit un effet dérangeant. Les expertes et experts qui relèvent cette méfiance soulignent aussi que la situation s'est améliorée ces dernières années.

Face à ces critiques parfois dures, les avis soulignant des aspects positifs sont fortement minoritaires. Il n'est guère fait mention du fait que, malgré tout, la recherche sur la formation professionnelle existe en Suisse et qu'elle produit des travaux remarquables – encore que rares et dispersés. Seules quelques voix n'émettent pas que des critiques négatives à propos de l'orientation de la recherche vers la pratique: ceux dont le jugement est favorable pensent que cette orientation favorise le contact souhaité avec le «terrain».

2.3 Fonction et objet de la recherche sur la formation professionnelle

Dans ce chapitre, il faut considérer plusieurs aspects de la question:

- les *tâches* que la recherche sur la formation professionnelle doit accomplir. A cet égard, le CSRE distingue les fonctions suivantes: une fonction d'analyse et d'explication, une fonction de synthèse et de théorisation, une fonction d'évaluation, de vision prospective, de planification et de développement;
- les *domaines* de la recherche. Il faut distinguer ici les micro-domaines (par exemple les personnes en formation et les formateurs et formatrices, les établissements de formation et les entreprises), les méso-domaines (par exemple la profession, le secteur professionnel) et les macro-domaines (par exemple les systèmes et les relations entre les systèmes, les comparaisons avec l'étranger);
- la recherche en tant que *discipline* scientifique.

Seront d'abord exposées les idées des expertes et experts concernant ces aspects en les divisant en trois groupes (dont les avis se recouvrent parfois). Ces trois groupes recensent, en gros, le même nombre d'avis. On ne peut donc dire qu'un groupe se démarque nettement des deux autres.

2.3.1 Analyse des structures et des processus de la formation professionnelle au sein des établissements de formation et des entreprises, à savoir: interaction de ces lieux d'apprentissage; préparation, accompagnement et évaluation des innovations ou des réformes; clarification concernant la résolution de problèmes importants dans le domaine de la pratique

Un accent particulier est mis sur la recherche concernant des aspects actuellement controversés et importants du point de vue de la politique de la formation, comme l'apprentissage modulaire, le débat à propos des programmes d'apprentissage ou des normes d'apprentissage, la différenciation des formations et des offres de formation en fonction des aptitudes des candidates et candidats, les démarches visant à définir et à opérationnaliser le concept de «qualité», les nouveaux modèles de collaboration entre l'école et l'entreprise, l'utilisation de nouvelles technologies et de nouveaux médias pour la formation, les nouvelles formes d'apprentissage, etc.

Autre sujet important: la volonté d'engager plus nettement la recherche sur la formation professionnelle lorsqu'il est procédé à des réformes et à des changements dans le cadre du développement des curricula, de nouveaux outils, de méthodes didactiques et de prototypes de formation et dans le cadre de la formation des formateurs et formatrices (par exemple, la définition de leurs profils). L'évaluation de réformes de grande envergure, comme la mise en place des hautes écoles spécialisées, appartient à ce type de tâches.

En ce qui concerne plus particulièrement la formation au sein de l'entreprise, les tâches à accomplir sont les suivantes: analyse, pour l'entreprise, des coûts et des bénéfices de l'apprentissage, formes d'organisation de la formation en entreprise.

Plusieurs expertes et experts résument leurs propos par la formule: «préparation, accompagnement et évaluation des innovations». Il s'agit manifestement pour ces expertes et experts de promouvoir principalement la recherche dans les domaines de la politique de la formation et de l'innovation. La recherche doit, dans ce cas, prendre position, éclairer, exprimer des propositions fiables sur les questions que soulèvent la politique et la pratique de la formation professionnelle. Sans renoncer du tout à faire preuve de distance critique, elle doit soutenir la politique et la pratique de la formation professionnelle – en ayant recours, pour ce faire, à des mesures d'accompagnement et d'évaluation. D'autres remarques contiennent une petite pointe, qui n'est pourtant pas innocente: l'innovation devrait absolument venir de la pratique (à savoir de l'économie), et non du laboratoire de la recherche.

A côté de sa fonction d'analyse et d'explication, on trouve ici, mises au premier plan, les fonctions d'évaluation, de prospective, de planification et de développement dévolues à la recherche. Les domaines explorés sont en majeure partie les micro-, voire les mésodomains. Un rôle prépondérant est joué ici par la pédagogie de la formation professionnelle ou par les sciences de l'éducation, et aussi, dans une certaine mesure, par les sciences économiques et la sociologie.

2.3.2 Analyse des relations entre la formation professionnelle et le marché du travail, ainsi qu'entre les formes du savoir et de l'apprentissage; clarification des voies et des possibilités de développement dans ces domaines

L'accent est mis ici sur la recherche concernant les relations entre la formation professionnelle et l'exercice même du métier: comment les métiers et la technologie se développent-ils, et quelles conséquences ces développements ont-ils pour la formation professionnelle, pour les formateurs et formatrices? A cette problématique «classique» s'en ajoutent d'autres: celle de la relation entre la formation initiale et la formation continue, celle des qualifications-clés, celle de la possibilité de réaliser des modules de formation. Un nombre important d'expertes et experts souhaitent acquérir davantage de connaissances sur le déroulement de la formation des jeunes (et des adultes) et demandent à cette fin des recherches longitudinales pour comprendre les transitions entre l'école obligatoire et l'apprentissage et les formations ultérieures. Dans ce contexte, il est maintes fois demandé que soient effectuées des études d'impact dans le domaine de l'apprentissage, par exemple pour clarifier l'importance de la formation initiale par rapport aux formations et à la situation professionnelle ultérieures, pour évaluer la relation entre le cloisonnement et la perméabilité des formations, pour clarifier le rôle joué par les qualifications pratiques, etc. Dans cet ordre d'idée se pose aussi la question soulevée par les expertes et experts, de savoir si, de nos jours, le statut particulier de la formation professionnelle se justifie au sein du système de formation. Il faut remettre en discussion la portée et l'utilité du concept de «métier», et voir s'il n'est pas déjà supplanté par d'autres concepts, par exemple celui de compétences à acquérir. Divers experts et expertes indiquent qu'il serait nécessaire d'effectuer des recherches en ce qui concerne la fonction et l'efficacité de l'orientation professionnelle.

Certains thèmes suggérés par quelques expertes et experts pour les programmes de recherche sont inhabituels dans le domaine de la recherche sur la formation professionnelle. Citons quelques exemples: quels sont les développements qui affectent le monde du travail, la société dans son ensemble, les nouvelles technologies? Quelle image la jeunesse a-t-elle de ces développements? La recherche en matière de formation professionnelle devrait se pencher sur toutes les questions ayant trait à l'innovation, aux compétences et aux qualifications. Ou alors: les processus de qualification et de requalification – s'étendant sur toute la durée de la vie professionnelle – devraient être au cœur de la recherche sur la formation professionnelle. Autrement dit: la recherche sur la formation professionnelle devrait s'occuper du processus de l'apprentissage dans le long terme. C'est la raison pour laquelle il faudrait élargir sa vision des choses, étudier des questions plus générales – comme celles caractérisant le savoir professionnel, les relations entre les compétences individuelles et supra-individuelles (culturelles et collectives, ou prenant racine dans les technologies), les relations entre les expertes et experts et les apprenantes et apprenants, etc. Dans ce sens, le concept de «formation duale» devrait dépasser la signification qu'il a aujourd'hui et qui le réduit à un modèle institutionnel de formation: comment peut-on développer une formation à partir de la pratique d'un métier? Comment peut-on faire de la dualité entre l'expérience de la

pratique et l'apprentissage de la théorie une règle générale et en tirer le fondement d'un système de formation?⁴

Peuvent également être considérés comme inhabituels dans le paysage traditionnel de la recherche sur la formation professionnelle les thèmes suivants: entreprendre des recherches sur la production et la reproduction des qualifications professionnelles, entreprendre des analyses du capital humain, analyser le rôle de l'Etat dans les processus concernant la formation et l'obtention de qualifications professionnelles et le mettre en rapport avec de nouvelles conceptions du rôle de l'Etat (Etat coopératif), tenir compte des problèmes liés aux différences existant entre les sexes.⁵

Un expert a exprimé l'avis que l'analyse des relations socio-économiques devrait être entreprise sur la toile de fond de l'actuelle globalisation et que la compétence consistant à élaborer des formations de premier ordre devrait être définie comme on définit un produit. La formation deviendrait ainsi un élément décisif de la compétitivité de l'économie suisse.

Dans un autre ensemble d'avis émis ci-dessus, l'on trouve mises en évidence, les fonctions de la recherche qui relèvent de l'analyse, de la création de théories, et de la prospective. Ces réflexions se rapportent à l'élaboration de bases permettant de définir la structure de la formation professionnelle ou des processus d'apprentissage, à la remise en questions d'idées reçues. Recours est fait en premier lieu aux sciences sociales (sociologie, économie, politologie, ethnologie, psychologie), et un peu moins aux sciences de l'éducation. Tous les domaines (micro-, méso- et macro-) sont abordés dans des proportions semblables.

2.3.3 Analyse des structures et des processus du système de formation professionnelle; discussion de ses possibilités de développement et des alternatives offertes

L'accent est mis ici sur la structure interne et le fonctionnement de la formation professionnelle, et non, comme c'était le cas au chapitre 2.3.2, sur les relations que celle-ci entretient avec l'économie et la société. On ne peut bien sûr pas éviter que des recoupements se produisent entre le présent chapitre ainsi que le chapitre voire les deux chapitres précédents.

Une question a été maintes fois posée: comment fonctionne la formation professionnelle? Les expertes et experts s'entendent sur le fait que sur ce point règne une trop grande ignorance. Les données statistiques seraient insuffisantes (contrairement à ce qui est le cas pour les hautes écoles). Il en est de même en ce qui concerne les indicateurs. Un

⁴ Ces vues ont été exprimées par Haefliger, Hutmacher, Perret-Clermont, Schürch, Stroumza.

⁵ Amacher/Borkowsky, Brändli, Flury.

manque patent d'analyses caractériserait aussi le fonctionnement de la formation professionnelle, les dépenses y relatives, ses prestations et son financement. La politique de la formation professionnelle serait aussi trop peu étudiée. On ne saurait que trop peu de choses sur le rôle joué par les entreprises et les associations professionnelles dans le système de formation. Tous ces points devraient être éclaircis.

Si les expertes et experts posent des questions au niveau du fonctionnement de la formation professionnelle, c'est en premier lieu pour avoir des réponses dans le domaine de la pratique professionnelle. Dans bien des cas, il est question de bases: bases pour le développement du système, premières analyses pour la préparation des décisions politiques. Il est ainsi exigé de la recherche sur la formation professionnelle qu'elle pèse d'un plus grand poids que ce n'est le cas aujourd'hui dans les décisions politiques: elle devrait dans ce cas jouer un rôle d'accompagnement et d'observation de l'action politique, tout en maintenant une distance critique et en s'efforçant d'empêcher que la politique de la formation professionnelle n'agisse sans concept, que les moyens financiers alloués ne soient dépensés à la légère – il est ici fait expressément mention du programme d'action en faveur de la formation continue et de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage. C'est pourquoi la recherche doit se vouer à des activités de réflexion et de comparaison: comparaison avec la formation générale, comparaison avec ce qui se pratique à l'étranger. Ainsi, par exemple, les discussions qui ont cours au plan international concernant le développement des systèmes de formation ne seraient pas suffisamment prises en considération.

A cela s'ajouterait, selon plusieurs expertes et experts, une réflexion à entreprendre concernant le mode de fonctionnement et les objectifs de la formation professionnelle. Les points forts et les points faibles du système dual seraient à analyser et à discuter, en tenant cependant compte des spécificités des domaines économiques et des champs professionnels concernés (cette exigence correspond à ce qui a été dit au sujet des analyses d'efficacité mentionnées précédemment). Il faudrait développer des concepts pour le secondaire II, discuter de la perméabilité des filières, clarifier les rapports entretenus par la formation professionnelle avec les autres domaines de formation (formation générale, formation des adultes), comparer les problématiques de la formation professionnelle avec celles des autres domaines de la formation.

La recherche a ici aussi, pour une grande part, une fonction qui relève de l'analyse et de la création de théorie, avec, en plus, une fonction d'évaluation. La recherche sur la formation professionnelle concerne ici moins les personnes que les systèmes, les institutions et les organisations (donc le niveau des méso- et des macro-domaines). C'est la raison pour laquelle elle doit avoir recours essentiellement aux sciences sociales.

2.4 Types de recherche et institutions qui pratiquent la recherche

2.4.1 Recherche fondamentale – recherche appliquée

Le chapitre précédent mentionnait, entre autres objets, les tâches auxquelles la recherche sur la formation professionnelle se trouvait confrontée. On classe plus communément les divers types de recherche en recherche fondamentale, recherche appliquée et développement (pour une définition spécifique de la recherche sur la formation professionnelle, voir Grossenbacher et al. 1998). En se référant à cette classification, les expertes et experts ont indiqué comment ils souhaitaient que la recherche sur la formation professionnelle se positionne par rapport à la science pure et à ses applications. Dans leurs réponses, ils soulignent en premier lieu les futurs points forts de la recherche; jamais il n'a été question d'exclure d'autres types de recherches.

Un grand nombre d'expertes et experts sont d'avis que la formation professionnelle est un terrain de recherche semblable à tous les autres terrains, et sur lequel il est nécessaire d'exercer toutes les formes et tous les types de recherche. Ils regrettent souvent à ce propos que cette recherche soit considérée comme étant inattrayante et de second ordre, ce qui est en contradiction absolue avec son importance pour la société. Il faudrait faire en sorte que les milieux universitaires s'intéressent à la formation professionnelle. Un petit nombre d'expertes et experts mettent l'accent sur la recherche fondamentale, ceux qui par contre plaident en faveur de la recherche appliquée sont beaucoup plus nombreux. Les arguments suivants sont avancés en faveur de la recherche fondamentale: existence d'une distance critique d'avec le terrain de la pratique, références possibles à d'autres domaines de recherche, haut degré de transparence des résultats obtenus, car, dans le domaine de la recherche fondamentale, la science est maîtresse de ses actes, même si le politique la surveille. Les arguments suivants sont avancés en faveur de la recherche appliquée: proximité du terrain de la pratique, élucidation de problèmes posés par l'économie ou la politique, réaction rapide aux problèmes qui se posent, résultats obtenus rapidement, approche plus innovatrice en ce qui concerne le questionnement de la recherche. La séparation de la recherche en recherche fondamentale et recherche appliquée est parfois remise en question et considérée comme étant dépassée, par exemple dans la mesure où il est considéré que la recherche doit à la fois reposer sur un substratum théorique et engendrer une utilité pour la pratique, ou lorsqu'il est préconisé que la recherche devienne recherche-action, auquel cas elle serait intimement liée à la pratique.

2.4.2 Recherche sur la formation professionnelle – recherche en éducation

Il n'est pas rare qu'on mentionne le rapport entretenu par la recherche sur la formation professionnelle avec la recherche en éducation: la première ne devrait pas être séparée de la seconde sous peine de perdre de vue toutes les questions concernées par ces deux domaines. Un expert met en garde, plus généralement, contre l'isolement de la recherche

sur la formation professionnelle. Mais on indique aussi ce qui fait la spécificité de la recherche sur la formation professionnelle. Cette spécificité consiste dans l'analyse et le développement de «prototypes de formation» à la fois différenciés et portés par plusieurs partenaires. Plus d'une fois, la remarque a été faite que la recherche sur la formation professionnelle exigerait des chercheurs et chercheuses une connaissance de la formation professionnelle, connaissance qui ne s'obtiendrait pas aussi rapidement qu'on le pense.

2.4.3 Institutions qui pratiquent la recherche

Si l'on se tourne maintenant vers les institutions que les expertes et experts trouvent indiquées pour la pratique future de la recherche sur la formation professionnelle, un constat saute aux yeux: en grande majorité, les expertes et experts souhaitent davantage de coordination dans ce domaine. Toutefois les formes qu'ils préconisent pour cette coordination sont très diverses. Une partie des propositions vise à la création de «centres de recherche», de «centres de compétences», d'«instituts centraux», de «groupements de recherche», etc. La question de savoir dans quel type d'institution ces centres doivent être créés – universités, hautes écoles spécialisées ou institutions privées – est parfois considérée comme secondaire.

Ci-après, ces divers types d'institutions vont être passées en revue. Seront présentés les avantages que les expertes et experts leur confèrent et comment ils souhaiteraient les voir se développer.

Institutions universitaires

L'université passe pour être le lieu par excellence où se pratique la recherche fondamentale. Ce qu'on attend de ce type de recherche vient d'être esquissé ci-dessus. En outre, l'université est le lieu où se forme la relève – celle des chercheurs et chercheuses d'une part, mais aussi celle du personnel scientifiquement formé qui sera employé dans les administrations, les associations, les unions, etc., bref, les instances qui sont intéressées par la recherche sur la formation professionnelle. En outre, les universités sont de plus en plus actives dans le domaine de la recherche appliquée.

Par conséquent: mener la recherche sur la formation professionnelle dans le cadre de l'université donne l'assurance qu'elle sera menée selon les canons de la recherche scientifique, caractérisés par l'existence d'un réseau de disciplines scientifiques et d'une communauté internationale de chercheurs et chercheuses. Seul un ancrage dans l'université permettrait à la recherche sur la formation professionnelle d'acquérir un statut scientifique, de s'imposer et d'être acceptée dans le monde de la recherche. Quelques expertes et experts pensent que l'on devrait profiter du prestige dont jouit un institut universitaire: c'est en son sein que devrait s'effectuer la coordination de toute la recherche sur la formation professionnelle, c'est là que les liens avec le monde de

l'économie devraient se tisser, ce qui exigerait que celui qui en aurait la direction soit une personnalité unanimement reconnue.

Une grande diversité caractérise les représentations que se font les expertes et experts au sujet du développement de la recherche sur la formation professionnelle dans un cadre universitaire.

- Quelques-uns, parmi eux, pensent que son état actuel est satisfaisant et n'a pas besoin d'être développé davantage. D'autres souhaitent qu'elle se développe surtout en Suisse alémanique, afin qu'elle surmonte le déficit qui la caractérise dans cette région de la Suisse par rapport à la Suisse romande. D'autres encore souhaitent la création de deux ou trois nouvelles chaires universitaires.
- Un groupe d'expertes et experts verrait la création de chaires universitaires jouissant de prérogatives semblables; un autre, la création de un ou deux centres de compétences qui ne pratiqueraient pas que la recherche, mais auraient des activités de coordination et d'animation (voir plus loin).
- On a émis l'avis qu'un seul centre de cette nature suffirait pour les besoins de la Suisse et aurait avantage à être placé au centre des activités économiques, c'est-à-dire à Zurich. Mais d'autres pensent que des centres de compétences universitaires seraient nécessaires aussi bien en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.
- Deux experts souhaiteraient expressément la mise en place de ces institutions au sein de l'Ecole polytechnique fédérale qui seraient alors des institutions fédérales, financées par la Confédération et soumises à sa politique.
- Certains experts et expertes penchent pour la création de chaires consacrées à une pédagogie spécifique à l'enseignement professionnel, d'autres pour des chaires consacrées à des domaines d'éducation et de formation précis (niveau secondaire II, didactique de l'enseignement professionnel, éducation des adultes, formation professionnelle initiale et continue), d'autres encore préféreraient des chaires consacrées à la formation professionnelle et au marché du travail, à la recherche sur la formation professionnelle, etc. On ne fait que rarement allusion aux problèmes posés par la définition des tâches que ces chaires auraient à accomplir. Cette question est ainsi laissée volontairement ouverte: elle dépend en fait de l'avancement concret de l'ensemble de la recherche sur la formation professionnelle. Un expert fait remarquer qu'une chaire consacrée à la recherche sur la formation professionnelle aurait peu de sens d'un point de vue scientifique, parce qu'ainsi serait délimité un domaine de recherche qui n'est pas du tout délimitable. Mais, d'un autre côté, on ne pourrait, dans le but d'accréditer et de valoriser une recherche de cette nature, renoncer à une telle désignation.

ISPFP/IFP/hautes écoles de pédagogie professionnelle

Les avis sont partagés au sujet du rôle futur de l'ISPFP ou, plus précisément, des organismes prévus pour lui succéder, à savoir: les IFP.

- Les uns pensent que les IFP seraient des centres idéaux pour la recherche sur la formation professionnelle. Leur ancrage dans les régions linguistiques, lié au fait qu'ils sont coordonnés sur le plan suisse, constitue un avantage. Au niveau des régions linguistiques, ces instituts pourraient ainsi coordonner les recherches, créer des liens entre elles (en relation éventuellement avec les cadres de l'administration de la formation professionnelle, comme cela a été proposé). Il faudrait bien sûr procéder à une nouvelle définition de leur tâche, de leur structure, donc les transformer. Ces instituts nouvellement définis pourraient constituer avec les nouvelles hautes écoles spécialisées un type nouveau d'institution dans lequel pourrait se pratiquer la recherche appliquée.
- D'autres expertes et experts tiennent pour limitées les compétences actuelles de l'ISPFP pour la recherche, les activités de celui-ci étant fortement orientées sur la pédagogie afférente à l'enseignement professionnel et sur ses enseignantes et enseignants. Ils plaident pour que l'on trouve – tout en prenant cette situation pour *base* – un rôle nouveau pour les futurs IFP. Ces expertes et experts tiennent pour non éclaircie, douteuse et plutôt faible la capacité qu'auront les futurs IFP à jouer un rôle reconnu dans la recherche sur le plan international, et/ou à être des représentants compétents de la recherche suisse sur la formation professionnelle.

Hautes écoles pédagogiques

Les expertes et experts ne confèrent pas à ces institutions, qui ne sont qu'en voie d'élaboration, une grande signification pour la recherche sur la formation professionnelle. Quand ils s'expriment à leur propos, c'est pour dire que leur domaine de recherche pourrait être celui de la formation des enseignantes et enseignants.

Hautes écoles spécialisées

Ces institutions qui, elles aussi, sont en train d'être mises en place, ne sont pas souvent mentionnées dans le discours des expertes et experts. Quelques-uns voient pourtant dans la HES une institution importante, voire centrale, pour la recherche à venir sur la formation professionnelle.

- Pour les uns, les HES seraient des institutions prometteuses pour la recherche appliquée en Suisse (voir à ce propos les remarques faites plus haut à propos de l'ISPFP).⁶ Ce cadre offrirait une possibilité heureuse à la recherche – conduite par un personnel scientifique nouveau (issu en grande partie des universités) – pour s'épanouir et pour aborder les problèmes dans une optique transdisciplinaire. Il serait pour cela nécessaire que des structures dans les domaines économique, administratif et politique puissent être mises en place pour poser et développer de manière adéquate ces questions.

⁶ Cette opinion a été exprimée par Haefliger, Perret-Clermont, Wenger/Wiebel.

- D’autres souhaiteraient confier dans une plus large mesure aux HES la recherche sur le développement des branches professionnelles, et coordonner ce type de recherche avec la recherche sur la formation professionnelle au sens étroit du terme.

Centres cantonaux de développement scolaire et de recherche en éducation (Services pédagogiques)

Les centres réunis au sein de la CODICRE s’occupent aussi en partie de formation professionnelle, mais leur tâche principale concerne l’école obligatoire et le secondaire II. On discute actuellement des rapports qu’ils entretiendront avec les futures hautes écoles pédagogiques (voir à ce sujet Grossenbacher et al. 1998): doivent-ils se fondre dans les hautes écoles pédagogiques ou subsister en tant qu’organismes séparés? Et, dans ce dernier cas, quelles seront leurs tâches spécifiques? Ces centres sont considérés par les expertes et experts avant tout comme des organismes où l’on pratique la recherche en éducation d’une manière générale, et il s’agit, dans un premier temps, de clarifier ce qu’ils vont devenir⁷. Leur réputation d’être des organismes dont les activités sont étroitement liées à l’école fait qu’ils ne sont pas très reconnus dans le monde économique. Un expert émet le souhait qu’ils gagnent en autonomie, afin qu’ils puissent aussi s’ouvrir à d’autres sujets. Un autre postule des fusions et des spécialisations sur des thèmes particuliers. Plusieurs expertes et experts se représentent les services pédagogiques comme faisant partie intégrante de groupements de recherche et de réseaux spécifiques. En tant qu’organismes rattachés à des réseaux de recherche, une tâche spécifique leur est allouée: celle d’être des centres de liaison cantonaux qui pourraient être d’autant plus importants que la recherche serait plus fortement «régionalisée» dans les hautes écoles pédagogiques.

Dans ce contexte, il faut mentionner aussi les très rares avis exprimés au sujet de la recherche faite par l’administration elle-même. En général, les expertes et experts rejettent ce type de recherche. Selon eux, la recherche n’est pas l’affaire de l’administration elle-même, mais doit être mandatée par elle.

Associations et fédérations

Même si la plupart des expertes et experts confieraient à des sociétés ou à des associations largement répandues, telles la SRFP, la Fédération suisse pour l’éducation

⁷ La Division de pédagogie professionnelle de l’Office de la formation professionnelle du canton de Zurich fut un de ces centres cantonaux qui a joué un rôle important pour la recherche sur la formation professionnelle en Suisse; de la Direction de l’économie publique, cette division a récemment – avec tout le secteur de la formation professionnelle – été transférée et intégrée dans la Direction de l’instruction publique.

des adultes (FSEA), l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP), des tâches dans le domaine de la coordination, on en trouve cependant quelques-uns qui se demandent si ces associations, toutes ensemble, ne pourraient pas constituer un centre de compétences pour la recherche appliquée sur la formation professionnelle.

Institutions privées pratiquant la recherche sur la formation professionnelle

Ce type d'institutions de recherche entre avant tout en considération dans les domaines de la recherche appliquée et du développement. Un expert pense qu'avec le développement croissant de l'*outsourcing*, le poids de ces institutions ne peut qu'augmenter à l'avenir.

2.4.4 Coordination de la recherche

Au terme de cette partie consacrée aux types de recherche et aux institutions qui la pratiquent, il faut accorder quelque attention aux questions concernant la coordination. Ces questions nous amèneront au chapitre 2.5 qui traite du financement et de la conduite de la recherche.

Pour coordonner les recherches, il faut commencer par disposer d'une solide documentation sur les projets de recherche, les activités en cours, etc., et ce, pour la mettre à disposition aussi bien des chercheurs et chercheuses que des institutions et des personnes intéressées par des résultats ou qui souhaiteraient créer des contacts. Il est proposé de consacrer un centre spécifique à cette tâche de documentation et de l'équiper suffisamment en conséquence. Selon les expertes et experts, les centres existants d'Aarau (CSRE) et de Neuchâtel (IRDP) entreraient en considération, ainsi que de nouveaux centres de compétences voués à la recherche sur la formation professionnelle qui restent à créer. L'idée a été avancée de créer un «observatoire» des développements internationaux, dont la fonction serait de rassembler et d'évaluer la littérature écrite sur ce sujet, ainsi que de cultiver et d'assurer les contacts adéquats.

Pour quelques expertes et experts, la coordination peut être assurée à l'aide d'une mise en réseau des institutions de recherche: par le biais de discussions et d'accords, on déboucherait sur des échanges et des spécialisations. Parfois cette tâche est confiée à une société savante ou même à une instance officielle consacrée à la politique de la formation (comme l'OFFT, la CDIP).

Les centres – maintes fois évoqués – de compétences, d'excellence et de coordination, forment encore une variante supplémentaire pour ce type d'activité. De tels établissements seraient les centres moteurs de la recherche, ils garantiraient un haut niveau scientifique, de la continuité, un grand savoir-faire, et pourraient, en se référant à ces particularités, soutenir et coordonner la recherche dans d'autres institutions. Il a

déjà été dit que pour tenir ce rôle les institutions universitaires entreraient les premières en ligne de compte. On pourrait cependant en concevoir de semblables au sein des hautes écoles spécialisées et des sociétés savantes. Ce qui, pour la plupart des expertes et experts, est déterminant, c'est qu'aussi bien ces centres que les autres institutions fassent partie d'un réseau. Ces réseaux comprendraient – selon des combinaisons différentes – les universités, les HES, les institutions privées d'orientation diverses et établies dans les différentes parties du pays.

Indépendamment de leur inclusion dans un réseau, certains experts et expertes souhaiteraient que ces centres soient proches, institutionnellement et géographiquement, d'autres centres de recherche.

Derrière ces diverses variantes prévues pour coordonner ces centres on trouve au moins deux options parfaitement opposées. L'une de ces options est résolument centralisatrice et cherche à se justifier par l'efficience obtenue par la taille et la spécialisation. L'autre se méfie des institutions centralisées du type instituts ou centres de compétences pour la recherche sur la formation professionnelle: de telles institutions développeraient une tendance au monopole et à l'isolement.

La question de la coordination des recherches *entre* elles, trouve son pendant dans une autre question: celle de la coordination entre la recherche d'une part, la politique et la pratique de la formation professionnelle d'autre part.

2.5 Financement et orientation de la recherche

2.5.1 Financement

La mise en place ou le développement de la recherche sur la formation professionnelle supposent de *grands* moyens financiers. De nombreux experts et expertes exigent à ce propos que de *nouveaux* moyens, ou de *nouvelles* sources de financement soient mis à disposition.

A l'heure actuelle, il est prévu que la CTI recevra de telles sources de financement (voir chapitre 1.2) pour mettre sur pied une «recherche appliquée sur la formation professionnelle». Craignant que la CTI ne soit pas un instrument adéquat pour promouvoir la recherche en sciences sociales, Madame Anne-Nelly Perret-Clermont a notamment proposé la création d'un fonds spécialement consacré à la recherche en sciences sociales appliquées.

Autre proposition pour trouver des sources de financement: la création d'un fonds tripartite. Les expertes et experts qui en ont eu l'idée verraient un fonds alimenté par tous les acteurs de la formation professionnelle: la Confédération, les cantons et l'économie. On souhaiterait, par exemple, qu'un pour-cent déterminé du budget de la formation professionnelle soit consacré à la recherche. On a aussi avancé l'idée de créer

des fonds dont l'origine serait régionale ou locale. L'idée sous-jacente à toutes ces propositions est que les acteurs de la formation professionnelle prennent les décisions et se chargent des frais la concernant. Une opinion diverge cependant d'avec les propositions exprimées ci-dessus: en effet, afin de garantir l'innovation dans le domaine de la formation professionnelle, il faut, selon un expert, attribuer un rôle moteur à l'économie, mais il est hors de question que celle-ci finance la recherche (à l'exception, bien sûr, des projets pour lesquels elle a délivré un mandat).

La création de nouvelles chaires et de nouveaux instituts dans les universités, la dotation du Fonds national de la recherche scientifique, le financement de la recherche dans les hautes écoles spécialisées, les tâches que doit remplir la CTI forment tous ensemble les éléments de la politique de la science et de la recherche (cf. pour les prochaines années le message correspondant [1998] du Conseil fédéral). Et l'attribution de ressources à des instruments chargés de promouvoir la recherche, ou à un projet de recherche, ou encore à une institution particulière pratiquant la recherche sont autant d'aspects propres à l'orientation de la recherche, aspects qui vont être abordés ci-après.

2.5.2 Orientation de la recherche

La première question concerne l'instance chargée d'orienter la recherche: doit-elle être unique? Doit-il y en avoir plusieurs? Et quelles institutions doivent assumer cette tâche?

Une grande partie des expertes et experts souhaitent qu'une instance supérieure soit chargée de l'orientation de la recherche sur la formation professionnelle. Il serait absolument nécessaire que la recherche, actuellement divisée et manquant de coordination, soit regroupée et coordonnée. On mentionne, comme instance appropriée à cette fin:

- l'OFFT,
- une instance commune à la Confédération (représentée par l'OFFT), aux cantons (représentés par la CDIP et par la CRFP) et à l'économie,
- la CORECHED,
- la SRFP.

A en juger d'après les remarques des expertes et experts, les instances proposées ci-dessus devraient être en premier lieu responsables de la coordination de la recherche *sur la formation professionnelle*. Le mécontentement au sujet de la dispersion de la recherche et de la lenteur des processus de décision est parfois si grand, qu'il a été dit expressément qu'il est secondaire de savoir *quelle institution* serait en charge de l'orientation de la recherche, le principal étant *que l'orientation de la recherche se fasse!* D'autres expertes et experts approuvent un processus mesuré, s'avançant par étapes successives vers une planification plus centralisée.

Les expertes et experts qui mettent expressément en garde contre une instance supérieure chargée de l'orientation de la recherche, et souhaitent au contraire que diverses instances œuvrent en parallèle, comme la CTI ou le Fonds national, sont plutôt minoritaires. Selon eux les objectifs en matière de promotion de la recherche sont très différents les uns des autres et il s'agit de ne pas les confondre. En même temps se pose la question de savoir quelles instances seront chargées d'octroyer les subsides pour la recherche. Toujours selon les expertes et experts, il faudrait éviter que certaines instances soient responsables du financement de certains types de recherche. Ainsi, ce serait un tort d'attribuer l'entièvre responsabilité du financement des recherches universitaires ou des recherches en matière de HES respectivement au Fonds national et à la CTI.

Enfin, un expert demande que l'institution chargée de l'orientation de la recherche soit indépendante de l'administration et des associations professionnelles.

Ces diverses positions se différencient aussi en ce qui concerne la nature des instances habilitées à orienter la recherche: ces instances seront-elles uniquement chargées de financer la recherche ou pourront-elles *également* en leur qualité d'acteurs politiques et économiques importants décider de la politique en matière de recherche et de la répartition des moyens financiers?

Cependant, divers experts et expertes ont émis des opinions entièrement différentes concernant l'orientation de la recherche sur la formation professionnelle. Ainsi certains souhaitent la création de deux «marchés» parallèles, l'un pour les idées proprement dites, l'autre pour le financement de la recherche, et ce, en vue de faire sortir cette recherche sur la formation professionnelle du carcan de la tradition. Et plus d'une fois, il a été souhaité qu'un consensus et qu'une volonté politiques se manifestent en faveur – non d'un projet particulier – mais de la recherche d'une façon générale. Une déclaration d'intention allant dans ce sens, largement soutenue et prise au sérieux, serait de nature à ouvrir aux institutions pratiquant la recherche les perspectives à long terme dont elles ont besoin pour développer idées et concepts.

Voici maintenant les remarques qui ont été faites sur des institutions particulières:

– *Fonds national pour la recherche scientifique*

Le Fonds national encourage de diverses manières la recherche: il finance des projets scientifiques qui lui ont été soumis dans les disciplines les plus diverses (Départements I à III). Il soutient également les programmes de recherche centrés sur des thèmes particuliers (Département IV). Il s'agissait jusqu'à présent de Programmes nationaux de recherche PNR, orientés sur l'étude de thèmes ayant une signification pour la société et de Programmes prioritaires de recherche (PP) devant développer leurs effets plutôt à long terme. En outre, le Fonds national encourage la relève scientifique, la coopération internationale dans le domaine de la recherche et la publication de travaux scientifiques. Les PP doivent sous peu céder la place aux pôles de recherche nationaux (PRN). Ces derniers doivent soutenir la recherche au

plus haut niveau dans les domaines stratégiquement importants pour la Suisse. Pour chacun de ces programmes, il y a un centre de compétences situé dans une université et un réseau de chercheurs et chercheuses travaillant dans d'autres institutions.

La recherche sur la formation professionnelle a, jusqu'ici, fait l'objet de deux *PNR*: le PNR 10 (EVA) et le PNR 33. Ces programmes sont jugés utiles par les expertes et experts. Ils ont permis d'aborder des questions qui, jusque-là, avaient été laissées de côté; des compétences de recherche, des relations sur le plan national et international ont pu être créées grâce à eux. Ils passent toutefois pour être plutôt des instruments donnant des impulsions que des instruments assurant la cohérence et la continuité. Par le fait que l'utilisation ultérieure des compétences mises en place n'est pas organisée, le PNR a été parfois taxé d'instrument inefficace: il ne permettrait pas d'accumuler savoirs et compétences. Des expertes et experts, qui pourtant soulignent les effets positifs de ces programmes, adhèrent aux critiques qui ne voient en eux aucune possibilité de mettre sur pied un secteur de recherche.

– *CTI*

La CTI soutient l'introduction des technologies et des savoirs nouveaux dans les produits et les services. Comme c'est le cas pour les programmes de recherche du Fonds national, les requêtes font l'objet d'une mise au concours et sont ensuite évaluées par des expertes et experts. Le fait que jusqu'à maintenant l'économie se soit fortement engagée, financièrement parlant, dans ce processus, ne signifie pas (selon Monsieur Hans Sieber), qu'elle le ferait aussi automatiquement pour la recherche sur la formation professionnelle.

– *Instances responsables de la politique des hautes écoles*

Il va de soi que les instances qui, au sein du système universitaire suisse, ont la fonction de planifier, de conseiller et de décider, occupent une place très importante – encore que les expertes et experts n'y fassent qu'à peine allusion – dans le domaine de la planification et de la création des chaires et instituts universitaires. Dans le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie (Conseil fédéral 1998), il est question d'une transformation des institutions et de la création d'une nouvelle Conférence universitaire suisse (CUS). La Confédération et les cantons participeraient à cette conférence, qui serait compétente pour les universités fédérales et cantonales et ultérieurement aussi pour les hautes écoles spécialisées. C'est ainsi qu'est envisagé un organe de décision commun aux cantons et à la Confédération responsable de la politique des hautes écoles (Conseil fédéral 1998).

– *SRFP*

Les expertes et experts qui s'expriment sur la SRFP s'accordent pour la plupart sur le fait que cette société, prévue initialement pour être un forum commun à la science et à la pratique, n'a pas particulièrement bien réussi dans cette mission. Cela tient d'une part à l'économie, qui n'a montré que peu d'intérêt pour la

recherche sur la formation professionnelle et, en particulier, ne l'a pas soutenue financièrement. Mais d'autre part il faut aussi en chercher la raison dans le fait que la SRFP elle-même a confondu les rôles et a voulu être aussi bien un organe de coordination que de recherche et est devenue de fait une communauté d'intérêts pour la politique de la formation professionnelle. Les expertes et experts sont tous d'avis que la SRFP n'est ni un lieu où l'on pratique la recherche, ni une société savante. Le périodique PANORAMA qu'elle édite en collaboration depuis peu avec l'ASOSP n'est, toujours selon les expertes et experts, pas un périodique scientifique et ne joue pas un rôle important pour la recherche sur la formation professionnelle. Il est demandé une redéfinition des tâches de la SRFP, qui devrait aller dans le sens de la spécialisation et de la professionnalisation. Les propositions vont dans deux directions: l'une souhaite que la SRFP devienne une (pure) instance de coordination, l'autre essaie de développer le rapprochement entre la SRFP et les associations professionnelles afin qu'elle puisse s'y occuper plus fortement, en leur sein, de la formation professionnelle.

– **CORECHED**

La CORECHED existe depuis 1992. Son objectif est de promouvoir la collaboration entre les milieux de la recherche, de la politique et de l'administration de l'éducation. Au sein du groupe d'expertes et experts, les avis sont partagés sur son rôle. Les uns la tiennent pour un instrument adéquat, propre à intégrer la recherche sur la formation professionnelle dans la recherche en éducation et à en assumer les tâches de coordination. D'autres – et ils forment la majorité – mettent en question la prétention de *tout* vouloir coordonner que manifeste la CORECHED. Parmi nos expertes et experts, ceux qui représentent les scientifiques au sein de la CORECHED la désignent comme étant principalement un organe politique, dans lequel le rôle des scientifiques serait d'opposer aux désirs des politiques, pour les limiter, les correctifs qu'impose la science. D'autres, à ce propos, vont jusqu'à dire que l'administration «abuse» de la recherche. Il existerait une tendance marquée à dévier dans le pragmatisme, notamment à cause de la constitution, une fois de plus, d'un cercle d'initiés. Il est question, ici aussi, de confusion des rôles. Un autre avis est encore exprimé: l'objectif central de la CORECHED, consistant à coordonner la recherche qui est du ressort de la Confédération et celle qui est du ressort des cantons, ne peut être atteint aussi longtemps que la question des moyens financiers que l'OFFT met à disposition n'est pas débattue au sein de la CORECHED.

Ces avis recoupent d'ailleurs ceux qui ont été émis dans une évaluation de la CORECHED (Landert 1977), où il est question, d'une manière critique, de «groupes d'initiés» («*in-groups*») et où il est affirmé que la formulation des objectifs visés et des stratégies n'a, jusqu'à présent, pas encore pu être réalisée. Mais cette évaluation insiste avant tout sur le rôle important joué par la CORECHED dans le cadre de la réalisation de projets d'importance nationale et comme interlocutrice pour les projets supranationaux.

3 Résumés, clarifications et conclusions

3.1 L'objet de la recherche sur la formation professionnelle est très hétérogène

Cette assertion est pertinente, ne serait-ce que dans le domaine de la formation professionnelle initiale. Elle se rapporte aussi dans une grande mesure à la conception largement répandue selon laquelle la recherche sur la formation professionnelle prend pour objet les relations entre la formation professionnelle et le marché du travail, les formes du savoir et des apprentissages au sein des entreprises, le métier et le déroulement de la carrière professionnelle, ainsi que le fonctionnement proprement dit de la formation professionnelle.

Dans le domaine de la formation initiale, il faut signaler les différences que l'on rencontre en ce qui concerne la situation et l'organisation de la formation professionnelle dans les trois régions linguistiques du pays (et aussi dans chaque canton), dans les secteurs économiques ou dans les secteurs d'activité professionnelle. On peut observer de grandes différences à ce sujet, ne serait-ce qu'entre les métiers de l'artisanat, de l'industrie et ceux du commerce. La distance est encore plus grande entre les métiers précités et, par exemple, ceux de la santé et du service social. Il ne faut pas ignorer non plus les domaines économiques nouveaux, dans lesquels la formation professionnelle traditionnelle ne joue qu'un rôle mineur.

Quelques exemples tirés du domaine de la santé, qui ont été présentés brièvement par les expertes et experts lors des interviews, illustreront la portée et la signification que l'on peut donner au titre de ce chapitre: la dynamique du développement du secteur de la santé obéit à d'autres lois que celles qui régissent les entreprises sur le marché mondial. Les prestations des médecins et du personnel soignant ne peuvent pas être délocalisées à volonté, et en particulier elles ne peuvent pas être transférées dans d'autres pays. Cela a des conséquences pour le domaine des qualifications professionnelles, qui couvrent dans ce cas un spectre extrêmement large. Le domaine de la santé est largement soumis aux réglementations de l'Etat. Or la réglementation de ce domaine d'activité et la formation du personnel soignant se trouvent être dans les mêmes mains. Les médecins – qui exercent une profession de prestige – bénéficient comme chacun sait d'une formation très approfondie. Ils sont côtoyés par le monde du personnel soignant qui, lui, est peu professionnalisé, fortement marqué par un savoir qui s'acquiert par l'expérience et majoritairement dominé par l'élément féminin. Le domaine de la santé est dans une large mesure un domaine qui se situe entre les sciences sociales et les sciences exactes. La formation professionnelle ne commence qu'à la suite d'une formation de culture générale étendue et doit faire en plus une large place aux aptitudes propres des apprenantes et apprenants. Les formateurs et formatrices – la plupart du temps des formatrices – n'exerçant en moyenne leur profession que durant une période relativement brève, il s'ensuit une certaine instabilité dans la transmission des savoirs relevant du domaine de la santé et des soins; le discours des formateurs et

formatrices a une portée moindre et leur prestige est inférieur à celui des formateurs et formatrices exerçant leur activité dans d'autres domaines.

Il est donc évident que, dans le domaine de la santé, les questions que posera la recherche sur la formation professionnelle seront autres que ce n'est le cas pour le domaine de la formation duale. Il est cependant clair que les réponses à ces questions revêtent aussi une importance pour la formation duale, car elles concernent l'ensemble de la recherche sur la formation professionnelle (dans le sens large du terme).

En résumé: La recherche sur la formation professionnelle ne dispose pas d'un objet de recherche aux contours bien définis. Le court aperçu sur le domaine de la santé montre qu'une conception large de la recherche sur la formation professionnelle, qui s'écarte des formes d'organisation existantes, permet une approche innovatrice et totalisante des problèmes.

Conclusions: La recherche sur la formation professionnelle doit fortement étendre son champ d'investigation. Il est très important pour son développement qu'elle soit ouverte dans le choix de ses thèmes et qu'elle évite l'isolement. Dans son approche des problèmes, elle ne doit pas négliger les aspects liés au sexe des personnes. Elle doit faire montre d'un ancrage dans les régions.

3.2 La recherche sur la formation professionnelle – celle qui se pratique actuellement et plus particulièrement celle que l'on souhaiterait voir pratiquer – revêt des formes très variées et est réalisée dans des institutions différentes

Non seulement les objets de la recherche, mais aussi les questionnements, les niveaux et les types de recherche souhaités par les expertes et experts recouvrent un large spectre. Il est manifeste qu'une partie des expertes et experts souhaiteraient privilégier la recherche fondamentale, et qu'une autre partie – supérieure en nombre – la recherche appliquée. Il s'est aussi avéré que parmi les expertes et experts des représentations partiellement inexactes, voire fausses, avaient cours sur les différences existant entre ces deux types de recherche. La recherche fondamentale, pour prendre un exemple, a été mise en relation avec le traitement de questions ne concernant que des savoirs fondamentaux. On en a tiré la conclusion suivante: pour la formation professionnelle, où il n'est question que d'appliquer des connaissances, seule la recherche appliquée entrerait en ligne de compte. C'est pourquoi il nous paraît indiqué d'apporter sur ce point quelques éclaircissements.

Les deux types de recherche recourent à une démarche scientifique – en ce qui concerne le questionnement, les procédés, les méthodes employées. C'est pourquoi toute interview, tout questionnaire, toute recherche d'informations ne peuvent être considérés comme étant de la recherche scientifique. Il existe des critères pour décider ce qui ressortit à la recherche et ce qui n'y ressortit pas. Mais les délimitations ne sont, bien entendu, jamais

univoques et indiscutables. Il en va de même avec les distinctions qui vont suivre et qui marquent la discussion sur l'encouragement à la recherche.

La recherche fondamentale a pour objectif l'acquisition de nouvelles connaissances. Ce but peut être atteint, par exemple, par l'élaboration et la vérification de théories nouvelles. Cette recherche ne vise pas des applications particulières. Désirant gagner des connaissances nouvelles, elle met en question ce qui est connu et crée de l'insécurité. Elle se réalise au sein d'un système, le système des sciences, qui fonctionne selon ses règles propres. Dans le cas idéal, la recherche fondamentale suit, dans sa manière d'opérer et de poser les problèmes, les seuls critères scientifiques, et n'est financée que par des fonds provenant d'instituts universitaires et du Fonds national. Il est du seul ressort de la science de définir, d'une manière autonome, les problèmes – après qu'ils auront, selon les circonstances, été perçus comme ayant une importance pour la Société. Les résultats auxquels cette recherche aboutit sont publiés pour que la communauté scientifique puisse en prendre connaissance. Les mondes de la politique et de l'économie n'ont pas d'influence directe sur les procédés suivis par la science et les questions qu'elle aborde. Ils ne peuvent que les influencer de manière indirecte, par exemple par l'octroi de moyens financiers. La recherche fondamentale, tout comme le système formé par les sciences, est une institution fondamentalement et consciemment préservée de l'influence directe de la politique et de l'économie, son objectif premier étant de produire de nouvelles connaissances avec le risque que les résultats de ces recherches ne puissent pas toujours être appliqués.

Considérons maintenant la *recherche effectuée sous mandat*. Dans ce cas, un mandant (par exemple une association, une école, une administration) demande à un expert ou une experte, à un scientifique ou une scientifique, d'étudier un problème bien défini. Le mandant finance lui-même entièrement la recherche et obtient de ce fait le droit d'en utiliser les résultats. Dans le cas présent, le problème à étudier sera posé par la personne concernée par la formation professionnelle, et non par les chercheurs et chercheuses travaillant sur ce sujet. On attend de ceux-ci qu'ils utilisent avec compétence le savoir existant pour obtenir une réponse à la question posée (dans le cas de la recherche appliquée), ou qu'avec l'aide de ce savoir scientifique et de leur expérience ils mettent au point un processus pour le développement de nouveaux produits ou de nouvelles prestations de services (dans le cas du développement).

Entre ces deux pôles, on trouve le vaste champ de la recherche appliquée, plus précisément de la *recherche orientée*, dans laquelle les deux faces – la science pure d'une part et son application à des problèmes relevant de la pratique d'autre part – forment ensemble la question à étudier, c'est-à-dire le projet de recherche. Il s'agit dans ce cas de négocier entre ce qui est des domaines du désirable et du possible, entre des traductions réciproques de questions faites par la science et par la pratique. Ce terrain de recherche est aussi bien celui des PNR que ceux de la CTI, qui ont en commun le fait d'être conduits par des comités composés à la fois de scientifiques et de praticiennes et praticiens, fixant des cadres à la recherche et/ou statuant sur les projets qui leur sont soumis. Dans ce domaine, on trouve aussi des projets de recherche émanant de

personnes concernées par la pratique de la formation professionnelle et pouvant être développés en collaboration avec des scientifiques.

Les expertes et experts qui prétendent que la séparation entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée est dépassée, font allusion à la tendance croissante qu'ont les universités à se procurer des moyens financiers extérieurs et à produire des savoirs à la demande. Cette assertion est d'autant plus dangereuse qu'elle encourage les malentendus au sujet des différentes tâches que les divers types de recherche doivent effectuer. Car, au sein de la formation professionnelle, fortement tournée vers la pratique (et, comme nous l'avons vu, également au sein de la recherche sur la formation professionnelle), la tendance subsiste de ne considérer la recherche que du seul point de vue de son applicabilité directe, en négligeant toutes ses autres fonctions.

En résumé: La recherche sur la formation professionnelle pratique, déjà maintenant, toutes les formes et tous les types de recherche, et ce, dans toutes les institutions de recherche concernées par elle. Elle est cependant considérée, dans les universités, comme étant manifestement peu intéressante. Dans les milieux concernés par la politique et la pratique de la formation professionnelle domine une conception de la recherche strictement orientée vers les applications, conception qui fait peu de cas des diverses fonctions reconnues à la recherche.

Conclusions: Il faut encourager tous les types de recherche. Une importance plus grande doit cependant être accordée à la recherche fondamentale, conduite d'une manière scientifique. Dans les domaines de la recherche appliquée ou orientée vers la pratique, il faut indiquer plus clairement qui décide de l'exécution concrète d'une recherche, pour qui elle est destinée et ce qu'on attend d'elle.

3.3 De nombreuses disciplines scientifiques participent à la recherche sur la formation professionnelle

La recherche sur la formation professionnelle prend fortement racine dans les sciences de l'éducation et la pédagogie de l'enseignement professionnel. Mais elle a également recours, suivant les problèmes qui se posent, à d'autres disciplines, comme la sociologie, l'économie, la psychologie, la politologie, l'ethnologie, etc. Ce qui est compris sous le nom de «recherche sur la formation professionnelle» est encore sujet à controverses. Comme est controversée aussi la question de savoir s'il est indiqué de créer un domaine de recherche spécifique à la formation professionnelle en créant des chaires et des instituts universitaires. Ce qui a un sens pour la pratique de la formation professionnelle ne doit pas nécessairement en avoir un dans le monde de la science. Cette différence est aussi soulignée par les expertes et experts qui proposent des mesures pour faire participer les disciplines scientifiques à ce champ de recherche, ou encore par ceux qui attirent l'attention sur le fait que les questions que pose la formation professionnelle renvoient de moins en moins fréquemment à des réponses relevant spécifiquement de la formation professionnelle.

Pour ceux qui ont de la recherche sur la formation professionnelle une conception plutôt traditionnelle, c'est toujours la pédagogie de la formation professionnelle qui joue le premier rôle, rôle qui, au demeurant, et selon eux, devrait être élargi. Cette idée d'élargissement sous-estime l'influence acquise par les disciplines scientifiques et surestime les possibilités auxquelles cet élargissement pourrait aboutir.

En résumé: La recherche sur la formation professionnelle ne se centre pas sur une discipline scientifique spécifique. La pédagogie de la formation professionnelle, notamment, et plus généralement les sciences de l'éducation (qui sont, elles aussi, hétérogènes), sont insuffisantes pour assurer seules son développement.

Conclusions: On ne doit pas lier la recherche sur la formation professionnelle à une discipline spécifique, mais trouver des moyens pour que les questions qu'elle traite puissent être mieux ancrées dans les disciplines scientifiques.

3.4 La recherche sur la formation professionnelle fait partie de la recherche en éducation, mais va bien au-delà

Ce sont précisément les représentantes et représentants de la recherche en éducation qui soulignent à quel point la formation professionnelle présente des aspects communs avec les autres secteurs de la formation, et combien il serait important d'envisager les problèmes posés d'une manière plus globalisante. Il y aurait sinon danger que la recherche sur la formation professionnelle s'isole de la recherche en éducation. D'un autre côté, on met toujours l'accent sur la particularité de la formation professionnelle, qui s'effectue à la fois dans les écoles et dans les entreprises. Cet aspect ne devrait pas être négligé par une recherche qui, à l'heure actuelle, est fortement centrée sur le monde de l'école. Sinon la recherche sur la formation professionnelle s'isolerait de la recherche sur la formation des adultes, la recherche sur le marché du travail, etc.

En résumé: On constate une fois de plus que les problèmes et les questions posées dans la pratique ne se laissent pas attribuer d'une manière univoque et définitive à un domaine de recherche.

Conclusions: La recherche sur la formation professionnelle est à organiser de manière à ce qu'elle soit liée à la recherche en éducation et qu'elle soit concernée par les domaines de recherche explorés par d'autres sciences sociales (comme la recherche sur le marché du travail et les métiers, la recherche sur l'innovation, etc.).

3.5 La recherche sur la formation professionnelle n'est pas assez étendue (et sa qualité scientifique en partie insuffisante); elle est trop peu encouragée et sa coordination laisse à désirer

Les expertes et experts demandent unanimement que la recherche sur la formation professionnelle soit soutenue et coordonnée. Mais les opinions divergent quant au genre de soutien et de coordination souhaités. Les uns voudraient une plus grande coordination entre des institutions de recherche de même niveau. D'autres préféreraient une hiérarchisation des institutions de recherche: des centres de compétences (ou *leading houses*) auraient à prendre en charge des réseaux d'établissements. Les avis diffèrent également sur la question de savoir s'il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux centres de recherche.

Le désaccord règne aussi sur les décisions concernant les moyens à mettre en œuvre pour l'orientation des domaines de recherche. Celle-ci devrait-elle être assurée par le biais de la répartition des moyens financiers, par des ententes et/ou par des directives de la part des responsables? S'agirait-il alors d'une instance unique ou de plusieurs instances œuvrant parallèlement? L'Etat et les milieux économiques, réunis dans un comité de direction, devraient-ils coordonner la recherche sur la formation professionnelle – seuls, ou conjointement avec les milieux scientifiques? Et de quel poids pèseraient, dans ces tâches de coordination, les aspects liés au fédéralisme helvétique? Quel rôle joueraient les cantons, les régions?

En résumé: Des moyens financiers nouveaux sont nécessaires pour promouvoir la recherche sur la formation professionnelle et pour en assurer la coordination. Cependant on bute vite, quand il s'agit de donner une forme à la coordination et à l'orientation des recherches, sur la désunion, les conflits et les contradictions. Sur ces aspects, en effet, les propositions des expertes et experts sont très différentes.

Conclusions: La recherche sur la formation professionnelle doit être encouragée par l'octroi de moyens financiers supplémentaires et son orientation doit être mûrement réfléchie. Son financement, sa coordination, son orientation doivent être conçus de manière à n'exclure de cette dernière aucune des instances qui auraient légitimement droit d'y participer. Cela nécessite qu'elle soit différenciée et fasse preuve de flexibilité.

4 Grandes lignes d'un concept de «recherche sur la formation professionnelle»

4.1 Situation initiale

Les récapitulations encadrées dans le dernier chapitre soulignent que la recherche sur la formation professionnelle est dans son état présent hétérogène, revêt des formes variées et n'a pas de centre propre. Elle doit être développée, encouragée, aménagée, pour satisfaire ainsi à un grand nombre d'exigences. Les conséquences qui figurent aussi dans le dernier chapitre et font suite au résumé des interviews d'expertes et experts le montrent à l'envi. Elles sont encore une fois reproduites ci-après:

- *Concernant l'objet de la recherche sur la formation professionnelle*
La recherche sur la formation professionnelle doit fortement étendre son champ d'investigation. Il est très important pour son développement qu'elle soit ouverte dans le choix de ses thèmes et qu'elle évite l'isolement. Dans son approche des problèmes, elle ne doit pas négliger les aspects liés au sexe des personnes. Elle doit faire montre d'un ancrage régional.
- *Concernant les types de recherche et les institutions qui la pratiquent*
Il faut encourager tous les types de recherche. Une importance plus grande doit cependant être accordée à la recherche fondamentale, conduite d'une manière scientifique. Dans les domaines de la recherche appliquée ou orientée vers la pratique, il faut indiquer plus clairement qui décide de l'exécution concrète d'une recherche, pour qui elle est destinée et ce qu'on attend d'elle.
- *A propos des disciplines scientifiques concernées*
On ne doit pas lier la recherche sur la formation professionnelle à une discipline spécifique, mais trouver des moyens pour que les questions qu'elle traite puissent être mieux ancrées dans les disciplines scientifiques.
- *Pour ce qui est de son appartenance à la recherche en éducation*
La recherche sur la formation professionnelle est à organiser de manière à ce qu'elle soit liée à la recherche en éducation et qu'elle soit concernée par les domaines de recherche explorés par d'autres sciences sociales (comme le marché du travail et la recherche sur les professions, la recherche sur l'innovation, etc.).
- *En ce qui concerne l'encouragement, le financement et l'orientation de la recherche sur la formation professionnelle*
La recherche sur la formation professionnelle doit être encouragée par l'octroi de moyens financiers supplémentaires et son orientation doit être mûrement réfléchie. Son financement, sa coordination, son orientation doivent être conçus de manière à n'exclure de cette dernière aucune des instances qui auraient légitimement droit d'y participer. Cela nécessite qu'elle soit différenciée et fasse preuve de flexibilité.

Comment les conclusions rappelées ci-dessus peuvent-elles être traduites dans un concept de recherche sur la formation professionnelle? Avant d'aborder ce sujet, il est

nécessaire de résumer une fois encore, par deux thèses, les caractéristiques centrales de la *situation initiale*:

- Ni pour la formation professionnelle dans son ensemble, ni pour des parties de celle-ci, il n'existe d'instance possédant une compétence incontestée en ce qui concerne la recherche et la politique de la recherche, car le champ couvert par la recherche ne peut être, d'un point de vue scientifique, décrit d'une manière univoque; par ailleurs, les limites de la formation professionnelle, dans son ensemble ou dans ses parties, sont floues et contestées.
- Les exigences adressées à l'égard de la recherche sur la formation professionnelle sont contradictoires. Des représentations et des points de vue inconciliables se disputent le champ de la formation professionnelle et de la recherche concernant cette formation. Ils ne peuvent que partiellement mener à des solutions de compromis.

A partir de ces constats caractérisant la situation initiale, il paraît illusoire d'esquisser des structures (pour le financement et les institutions de recherche) à même de satisfaire toutes les prétentions et tous les intérêts qui se font jour actuellement. *Toute* présentation d'une structure élaborée de la recherche à venir sur la formation professionnelle bute sur des contradictions considérables. Le simple fait de formuler une structure souhaitée, sans dire comment la réaliser, recèle déjà le danger de ne jamais la voir se réaliser. Tout concept de «recherche sur la formation professionnelle» se doit par conséquent de considérer le *processus* au moyen duquel une telle structure se développe, se réalise, se concrétise. Le concept doit indiquer en quoi consiste ce processus, c'est-à-dire comment il doit être mené et comment il doit négocier des exigences contradictoires.

Plusieurs concepts d'orientation actuellement débattus n'ont ainsi, sur la base de cette situation initiale, pas grand avenir:

- Le concept consistant à rassembler les moyens financiers qui sont rares et à décider de leur utilisation par une grande action concertée, sous-estime un fait essentiel: il y a trop d'instances concernées pour que l'on puisse toujours arriver à un consensus. De plus, une telle action serait rétrograde par rapport à des différenciations essentielles qui passent pour nécessaires dans la société moderne (systèmes, niveaux, fonctions et rôles, processus de décision, etc.), et éluderait, par exemple, la question de savoir si chacun est compétent pour pouvoir décider de tout – par exemple, les politiques de la science, les scientifiques des problèmes des praticiennes et praticiens.
- Le concept consistant à faire dépendre la recherche sur la formation professionnelle d'une instance unique et centralisée sous-estime l'existence de conflits agissant à l'intérieur de la formation professionnelle et de la recherche sur cette formation dont les frontières ne sont pas clairement tracées. Il sous-estime les problèmes liés à la légitimité d'une telle instance de décision. En outre, la mise en œuvre de cette solution centralisatrice engendrerait vraisemblablement des pratiques bureaucratiques non négligeables.
- Le concept basé sur le laisser-faire et se bornant à souhaiter simplement pour la recherche davantage de moyens financiers et une meilleure circulation de l'information parmi ses acteurs, ainsi qu'une meilleure coordination de leurs

travaux ne prend tout simplement pas en considération que la recherche sur la formation professionnelle comporte des lacunes et qu'il conviendrait de trouver des solutions pour les éliminer.

Les concepts présentés ci-dessus sont des concepts quasi caricaturés (et, sous cette forme, ils ne représentent pas les propositions des expertes et experts!). Relevons un trait commun qui les caractérise: ils n'ont tous que peu de rapport avec les lignes directrices de la politique actuelle de la recherche de la Confédération (voir Conseil fédéral 1998).

4.2 L'élément essentiel du concept

Ce qui doit figurer au premier plan, c'est d'une part l'objectif qui doit être atteint par un concept de recherche sur la formation professionnelle et d'autre part le processus qui permet d'atteindre cet objectif. On évite ainsi que la discussion sur ce concept se concentre avant tout sur les institutions – ce qui signifie en général qu'on évoque limitations, sauvegarde des intérêts, pertes, etc.

4.2.1 L'objectif

Il faut promouvoir une recherche sur la formation professionnelle ouverte, flexible et multiforme, qui se distingue par la continuité tout en étant effectuée par une équipe compétente.

En la définissant ainsi, on ne précise cependant pas suffisamment ce qu'elle doit concrètement représenter. Cette concrétisation s'effectuera au cours du processus qui va être esquissé ci-après.

4.2.2 Le processus

Afin d'atteindre l'objectif esquissé ci-dessus, il importe que l'*orientation de la recherche soit centrée sur le contexte*. Cela presuppose que, parmi les acteurs les plus importants de la politique de la recherche s'établisse un consensus sur les idées directrices du concept, et en particulier sur son processus d'orientation. Cela signifie que les décisions concernant les contenus de la recherche sur la formation professionnelle et ses formes doivent être prises d'une manière décentralisée et à des niveaux différents – et que précisément à cet effet *aucun* consensus n'est nécessaire.

4.2.3 Idées directrices du concept d'orientation de la recherche

- On dit que, par des actions extérieures, il n'est pas possible d'influencer *directement* un système, mais seulement *indirectement*. Dans la plupart des cas, il est donc vain de vouloir changer *de l'extérieur* le fonctionnement *interne* du système. On arrive par contre à un meilleur résultat si – tout en se fondant sur le fonctionnement du système – on change son environnement. Il s'agit donc de créer un cadre au système et d'exercer une influence sur ce cadre, et ce, afin que les institutions puissent se développer dans la direction souhaitée, mais selon leurs propres critères. Pour atteindre un tel résultat, il est nécessaire de créer continuité et transparence dans les principes qui régissent l'orientation de la recherche: les institutions pratiquant la recherche doivent être au courant de ces principes (et, par exemple, savoir comment elles sont guidées) afin de pouvoir s'y adapter. Dans l'idéal, elles devraient avoir la certitude de pouvoir décider elles-mêmes – dans un cadre donné – quels projets concrets elles entendent réaliser, et avec quels partenaires elles souhaitent travailler.
Continuité, fiabilité et transparence ne sont pas seulement nécessaires en ce qui a trait aux principes régissant l'orientation de la recherche, mais aussi en ce qui concerne la *priorité et les ressources* allouées au domaine de cette recherche: les institutions pratiquant la recherche ne peuvent développer des projets et des concepts que si elles sont convaincues que leur domaine d'investigation est considéré comme ayant une priorité bien définie sur le plan de la politique de la recherche, et qu'elles sont pourvues en conséquence de moyens financiers suffisants. Il est donc capital que la volonté politique des principaux décideurs de la recherche s'exprime clairement pour soutenir, avec les objectifs déjà mentionnés ci-dessus, la recherche sur la formation professionnelle.
- Il convient de préserver – dans les limites d'un cadre déterminé – la diversification (dans le sens de la pluralité) de la recherche sur la formation professionnelle, en particulier si l'on considère la flexibilité souhaitée et la dynamique du développement du champ de la recherche. Pour parvenir à ce résultat, il ne faudrait pas confier l'orientation de la recherche à une instance unique de décision. Il convient au contraire de prévoir de nombreux centres et de nombreux niveaux de décision. C'est seulement en l'absence d'une instance centralisée de direction et d'orientation de la recherche – instance qui monopoliserait les critères de promotion de la recherche – que les institutions pratiquant la recherche peuvent développer leurs propres créneaux d'activités. Il est donc nécessaire de tendre à un *équilibre des forces*, c'est-à-dire de recourir à plusieurs sources de financement ayant chacune leur politique propre et leurs critères particuliers de promotion de la recherche.

4.3 Vers la concrétisation du concept

Une remarque préalable s'impose: la recherche sur la formation professionnelle, en Suisse, fait partie des sciences sociales au sens large du terme. Elle ne peut, ni ne doit se

soustraire à la politique suisse en matière de recherche. Bien au contraire: il a déjà été maintes fois souligné que la recherche sur la formation professionnelle ne devait pas s'isoler. Il est bien connu que la politique actuelle de la Confédération en matière de recherche – telle qu'elle est esquissée dans le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2000 à 2003 – est en pleine évolution. Ce message – et l'on a toujours insisté sur ce point – résume les conceptions du Groupement de la science et de la recherche (GSR) *et* de l'OFFT au sujet de la recherche fondamentale *et* de la recherche appliquée. Cette politique de la recherche recèle plusieurs éléments du concept qui est proposé ici. Il est notoire que les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées se trouvent actuellement dans une phase marquée par la recherche d'un profil et d'une définition qui leur soient propres et qu'elles cherchent à coopérer et à s'unir. Cette évolution est, du moins en partie, une conséquence de la nouvelle politique fédérale en matière de recherche. Les remarques qui suivent se rapportent expressément à ces développements récents et cherchent à les utiliser pour promouvoir la recherche sur la formation professionnelle tout en sauvegardant ce qui constitue l'essentiel du concept.

4.3.1 Entente sur l'essentiel du concept et détermination des cadres de recherche

Les institutions universitaires et les institutions responsables de la politique de la recherche doivent déterminer en commun accord l'élément essentiel du concept. Cela concerne en premier lieu le GSR, l'OFFT, la CDIP, ainsi que le Fonds national et la CTI. Dans un laps de temps défini au préalable, ces institutions fixeront chacune dans leur domaine de compétence respectif un cadre pour le développement de la recherche sur la formation professionnelle, en d'autres termes, elles détermineront leur stratégie. Elles développeront donc parallèlement des règles concernant les structures et les contenus de la recherche, fixeront les priorités et les ressources correspondantes. A l'échéance de la période convenue, ces stratégies seront harmonisées entre elles et les liens obligatoires qui les unissent seront confirmés. Au terme de ce processus, le cadre, voire les cadres dans lesquels travailleront les institutions de recherche seront fixés pour un temps déterminé.

Pendant toute la durée de l'élaboration de ce processus, il va de soi que l'échange d'informations, la coordination et, le cas échéant, aussi la concertation auront lieu, dans le strict respect, cependant, de l'autonomie de chaque institution. Il va de soi aussi que l'aboutissement du processus nécessitera des discussions approfondies, des mises en consultation et des négociations au sujet de la recherche sur la formation professionnelle auprès et au sein de chaque instance: les instances en charge de la politique des universités et de la recherche, celles en charge de la promotion de la recherche, celles qui sont responsables des institutions de recherche, les académies et sociétés scientifiques, les organisations en charge de la politique, de l'administration et de la pratique de la formation professionnelle et finalement les milieux économiques. Bien entendu, ces

discussions, ces consultations et ces négociations seront d'autant plus efficaces qu'elles seront préalablement bien structurées.

Une durée préalablement définie pour ce processus sert deux objectifs: premièrement, elle laisse le temps à chaque instance de procéder à la définition du cadre; deuxièmement, elle permet l'élaboration d'une formation de l'opinion ciblée et structurée concernant le vaste domaine de la recherche sur la formation professionnelle et celui de la pratique et de la politique de la formation professionnelle.

Ce concept n'admet pas que les instances chargées de la coordination occupent une fonction supérieure et centrale. Il faut limiter à des domaines particuliers les tâches que doivent remplir certaines d'entre elles: par exemple, les activités de coordination de la CORECHED devraient se limiter aux administrations publiques de tous niveaux, celles de la SRFP, aux associations professionnelles.

4.3.2 Le contexte des développements actuels

Les propositions énoncées se situent dans le contexte des développements actuels suivants:

- Avec le Fonds national et la mise en place d'une nouvelle CUS, il y aura deux instances qui prendront des décisions en ce qui concerne les pôles de recherche et les institutions universitaires.
- La nouvelle LFPr actuellement en préparation permettra à la Confédération de promouvoir et d'entreprendre elle-même toutes les formes de recherche sur la formation professionnelle.

Ainsi seront créées des capacités nouvelles et plus puissantes pour diriger et coordonner la recherche de façon centrale. Dans le cas de la recherche sur la formation professionnelle, il s'agira de mettre en place plusieurs centres travaillant parallèlement.

Quelques initiatives et projets émanant de grandes instances chargées de la promotion de la recherche se trouvent en voie de réalisation:

- Le Fonds national met en souscription la première série des PRN. Ceux-ci disposent d'un centre de compétences qui est institutionnellement lié à une université, et d'un réseau de groupes de recherche venant d'autres institutions. Grâce aux PRN, l'encouragement de la recherche est poussé au plus haut niveau dans les domaines de recherche stratégiquement importants pour la Suisse. Pour les raisons évoquées ci-dessus, un PRN consacré à la recherche sur la formation professionnelle ne semble pas réalisable. On s'efforcera cependant d'inclure la recherche sur la formation professionnelle dans les PNR à créer, ou l'on fera de sorte qu'elle contribue au développement des PNR (par exemple: dans les domaines de la formation professionnelle, de la recherche sur le monde du travail et des métiers, de la recherche portant sur les sexes, de la recherche sur les politiques, etc.).

- Le Fonds national a fait un appel d'offres, au printemps 1999, pour un nouveau PNR «formation et emploi». Dans ce nouveau programme, des projets concernant la recherche sur la formation professionnelle, comprise au sens large du terme, pourraient jouer un rôle central.
- La CTI envisage, comme nous l'avons déjà mentionné, de faire démarrer dès l'an 2000 le programme «Recherche appliquée en matière de formation professionnelle».

4.3.3 A propos du financement de la recherche sur la formation professionnelle

Outre l'acquisition d'une plus grande part des sommes consacrées à l'encouragement à la recherche et en plus des fonds (temporaires) supplémentaires délivrés à la CTI, il faut s'efforcer d'ancrer dans la nouvelle LFPr d'autres sources de financement (cf. chapitre 2.5.1 selon lequel un pour-cent déterminé pris sur le budget de la formation professionnelle et/ou sur un fonds alimenté par la Confédération, les cantons et les milieux économiques serait consacré à la recherche).

Il convient de faire ici une remarque sur la structure du financement: la tendance actuelle en ce qui concerne la politique nationale de la recherche, va dans la direction du renforcement de la diversification des sources de financement. Exemples: les autorités responsables des universités n'assurent plus que le financement de base des instituts universitaires; ces derniers doivent de plus en plus acquérir des fonds de tiers pour financer leurs recherches. De la même manière est financée la recherche pratiquée dans les hautes écoles spécialisées et, en partie, également celle pratiquée dans d'autres instituts. Des instituts de recherche (qui peuvent aussi être des instituts universitaires) sont sponsorisés par des entreprises, soutenus par des fondations et financés ainsi de diverses manières. Des unions de partenaires financiers d'origines diverses conduisent des projets de grande ampleur. Des institutions privées assurent leur financement par le biais de contrats de diverses natures, etc. C'est ainsi que la différenciation entre le financement de base des institutions et le financement des projets va progressivement en s'amenuisant. Il en va de même de la différenciation entre les institutions qui sont responsables de la recherche et celles qui l'encouragent: ainsi, cette différenciation ne sera plus aussi nette à l'avenir.

Il est très important, pour la recherche sur la formation professionnelle, que des possibilités de financement différenciées soient offertes aux institutions pratiquant la recherche. Cela nécessite que des différences claires soient opérées, dans le financement des recherches, entre la politique du financement et les critères de soutien de cette recherche. Plutôt que de chercher à rapprocher les critères de soutien, il conviendrait de les différencier afin d'atteindre des objectifs précis. Cependant, l'appartenance à un type d'institution ne devrait pas être déterminante pour le financement de celle-ci. Il ne serait donc pas nécessaire que les recherches universitaires soient uniquement financées par le Fonds national et celles des HES par la CTI. Pour garantir à la recherche sur la formation professionnelle une certaine flexibilité, il s'agit au contraire de se baser sur des critères de

performance lors de l’attribution des fonds. Cela signifie que fondamentalement toutes les institutions devraient pouvoir s’adresser aux instances de soutien et être évaluées – sans que des différences soient faites entre elles – selon des critères transparents émis par ces instances et qui seraient les mêmes pour tous les instituts de recherche. La recherche appliquée en matière de formation professionnelle soutenue par la CTI ne pourra couvrir qu’une partie de l’ensemble de ce type de recherche. A cet égard, il faudra se poser la question de savoir comment sera financée la recherche appliquée dans le domaine des sciences sociales, domaine qui fera partie des programmes de recherche des HES. Pour l’instant, la recherche sur la formation professionnelle n’a pas d’instance propre qui la soutienne; elle ne relève ni du Fonds national ni de la CTI; c’est pourquoi un instrument de soutien analogue à la CTI a été proposé (voir chapitre 2.5.1). On rassemblera provisoirement, pendant une période transitoire, les expériences faites par le Fonds national et la CTI; à moyen terme, on ne s’en sortira pas sans clarifier nettement le profil de ce soutien (selon toute évidence, en créant un fonds spécifique pour cette recherche).

4.3.4 Régions et cantons, secteurs d’activité et branches

Pour le présent concept, il est d’une importance capitale que le financement et l’orientation de la recherche sur la formation professionnelle ne relèvent pas uniquement de la Confédération. Pour atteindre l’équilibre des forces qui seul peut éviter la mise en place d’une recherche sur la formation professionnelle centralisée, il faut prendre en compte, notamment, d’importantes considérations fédéralistes. Les institutions concernées doivent s’adapter, dans chaque canton et dans chaque région, à des besoins spécifiques. C’est avant tout à ce niveau qu’il faudra rechercher les propositions, réaliser des «marchés d’idées et de financement», mettre à l’examen les projets de fonds paritaires, concevoir des réseaux (dans le but de créer des liens entre la recherche, l’économie et l’administration) et favoriser la recherche-action.

4.3.5 Crédit d’institutions de recherche, de centres de compétences et de centres de coordination

Lors de l’élaboration de tout concept consacré à la recherche sur la formation professionnelle se pose immanquablement la question, hautement controversée, des institutions nouvelles à créer. Les nouvelles institutions, surtout si on leur confère des compétences spécifiques, ont la réputation de détenir le pouvoir et d’avoir le moyen d’exclure d’autres institutions. Pour certains, c’est là indubitablement un aspect positif (efficacité et sélection), d’autres, au contraire, émettent à ce propos un jugement négatif (monopole et exclusion). Dans les débats sur la science et la recherche qui ont actuellement cours en Suisse, il est de plus en plus question de centres de compétences et de *leading houses*, dont le rôle serait de conduire et de coordonner les réseaux. Ce faisant, on oublie toutefois souvent que les fonctions de plaque tournante et de coordination sont aussi toujours liées au pouvoir, pouvoir qui, l’expérience le confirme,

va en s'affermissant avec le temps. C'est la raison pour laquelle il convient d'être extrêmement prudent lors de la planification de tels centres de compétences.

Commençons concrètement par la *documentation sur la recherche*: si l'on met précisément l'accent sur la pluralité de la recherche sur la formation professionnelle et si l'on renonce aux institutions centralisées, il importe de disposer de bons centres de documentation. Par rapport à leur état actuel, les activités du CSRE d'Aarau (et sa banque de données «informations sur la recherche en éducation») et de l'IRDp à Neuchâtel doivent être développées. Cela doit se faire dans deux directions: d'une part, il s'agit de prendre en considération des projets qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être attribués de façon pressante à la recherche sur la formation professionnelle; d'autre part, il convient d'accélérer et de différencier le flux d'informations (par exemple dans le cadre de petits projets concernant les écoles, les administrations et les associations professionnelles).

Une des institutions centrales qui doit être mise à contribution est l'OFS qui constitue, pour des domaines précis de la recherche sur la formation professionnelle, une source constante et indispensable d'informations.

Comme il a déjà été indiqué à plusieurs reprises, les institutions de recherche centralisées ne paraissent *en général* pas être le modèle indiqué pour la *recherche sur la formation professionnelle*. Un tel modèle pourrait même avoir des effets négatifs, puisque ces institutions seraient censées représenter un domaine de recherche qui, scientifiquement parlant, ne peut être représenté. Cela signifie aussi que l'idée selon laquelle il conviendrait de créer un Institut fédéral de formation professionnelle centralisé (idée qui a souvent été avancée en référence au *Bundesinstitut für Berufsbildung* allemand, cf. chapitre 1.1) n'est pas adaptée à la situation telle qu'on la connaît actuellement en Suisse. Il serait également problématique d'avoir une institution faisant office de plaque tournante et de coordinateur des réseaux pour la totalité de la recherche sur la formation professionnelle. De telles fonctions devraient être l'apanage de centres assurant des recherches continues et intensives qu'il est presque impossible de créer. C'est pourquoi, il ne faut pas retenir la solution selon laquelle les instituts pour la formation professionnelle devraient s'occuper de la coordination de la recherche (cf. chapitre 1.2).

Pour assurer à la recherche continuité et compétence, pour qu'elle soit suffisamment importante, pour que la Suisse puisse participer à des projets internationaux et disposer d'institutions phares, il est souhaitable, voire nécessaire de créer de nouvelles institutions de recherche et de nouveaux centres de compétences. Mais rappelons que, d'une part, les activités de recherche de telles institutions ne devraient *pas* porter sur l'ensemble de la recherche sur la formation professionnelle et que, d'autre part, ces institutions de recherche devraient également prendre en compte d'autres domaines de recherche. A cet égard, les expertes et experts consultés proposent les thèmes suivants: études des parcours de formation, des systèmes de formation, de la politique de la formation, de l'apprentissage et de l'innovation dans l'organisation du travail. De tels thèmes peuvent

s'avérer particulièrement enrichissants du fait qu'ils revêtent non seulement une importance capitale pour la recherche sur la formation professionnelle, mais qu'ils se rattachent *également* à d'autres domaines de recherche. Les discussions concernant la création d'institutions nouvelles, voire centralisées, devraient donc être menées sur la base d'*une clarification préalable des contenus*.

Pour ce concept, il est d'une importance capitale de ne pas créer tout de suite de telles institutions centralisées. On doit en décider à la fin (et non au début) de la phase de discussion et de mise en place du concept cadre. En l'occurrence, deux manières de procéder sont envisageables: 1. La mise au concours de déclarations comme le fait le Fonds national de la recherche dans le cas des centres de compétences. 2. La décision de créer une institution sur la base d'un sondage d'opinions (ex.: la mise en place d'un institut EPF), suivie de la mise au concours publique de sa direction. Il faut éviter, dans tous les cas, que des institutions soient, avant toute discussion, désignées comme institutions centrales et chargées de formuler elles-mêmes leur cahier des charges; il faut de même éviter dans tous les cas de confier des mandats sans adjudications publiques.

4.3.6 Institutions de recherche déjà existantes

Ce chapitre – comme les précédents – se penchera d'abord sur les thèmes de la recherche avant de présenter les formes que peut prendre son organisation. Le fait de savoir s'il faut créer des chaires universitaires, des instituts, des centres de compétences, etc., et combien il faut en créer, doit dépendre des thèmes ou des pôles de recherche que l'on souhaite promouvoir.

Il faut tendre à une structure multiforme du champ de la recherche, comprenant aussi bien les institutions de grandes dimensions et fortement établies que les petites institutions flexibles, centrées avant tout sur un thème de recherche (et garantissant de ce fait la continuité) ou alors ne s'occupant que ponctuellement de ces thèmes (et établissant, dans les cas idéaux, des connexions avec d'autres thèmes de recherche).

– *Hautes écoles universitaires*

La question de savoir jusqu'à quel point les institutions de recherche scientifique en général, et les instituts de recherche universitaire en particulier, doivent entreprendre des recherches nouvelles dépend aussi, en dernière analyse, de la réputation qu'ils peuvent en gagner⁸. Il s'agit donc de faire en sorte qu'en pratiquant telle ou telle recherche, ces instituts auront la possibilité d'acquérir de la réputation: ainsi, les institutions en question doivent disposer des ressources nécessaires qui les inciteront à se fixer des objectifs assez élevés afin que, en cas de réussite, les résultats obtenus soient reconnus par la communauté scientifique. Les chercheuses et chercheurs,

⁸ A propos de l'orientation de la science par la politique, voir par exemple Braun 1997

quant à eux, doivent avoir la garantie que les ressources prévues pour mener à bien leur recherche leur seront effectivement mises à disposition. Ce n'est que si ces conditions sont remplies qu'il vaudra la peine de planifier une carrière dans le domaine de la recherche, de mettre sur pied des contacts et des coopérations avec des institutions de l'étranger, etc. Comme la recherche sur la formation professionnelle n'était, jusqu'à présent, pas un domaine très indiqué pour acquérir de la notoriété, il faut être ouvert aux propositions qui se basent sur des problèmes relevant de la formation professionnelle pour en créer des thèmes de recherche pertinents. Ce sont les scientifiques eux-mêmes – du moins en ce qui concerne la recherche fondamentale – qui choisissent leurs thèmes de recherche. Mais également dans le domaine de la recherche orientée, il est important d'avoir des perspectives à long terme, c'est-à-dire de pouvoir tabler sur une certaine continuité dans les sources de financement (voir les expériences faites dans le cadre du PNR EVA).

Il faut à ce propos se souvenir que la recherche sur la formation professionnelle est mieux représentée dans les universités de Suisse romande qu'elle ne l'est en Suisse alémanique. En analysant les raisons de cette différence, il serait en même temps possible de déterminer les facteurs qui seraient favorables à l'ancrage de la recherche sur la formation professionnelle dans les hautes écoles universitaires.

On mène actuellement au sein des universités un vif débat au sujet des spécialisations, des communautés de recherche, etc., et ce, parce que les nouvelles politiques affectant la recherche et les universités insistent fortement sur les concepts de «coordination et de concurrence». Cette situation pourrait favorablement influencer le projet qui vise à ancrer plus fortement la recherche sur la formation professionnelle dans un cadre universitaire.

- *Hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques/hautes écoles de pédagogie professionnelle, instituts ou centres de recherche pédagogique*

Dans la période de mise en place que traversent actuellement les hautes écoles spécialisées ou les hautes écoles pédagogiques, des thèmes tels que compétences-clés, offres de formation, thèmes de recherche, etc., font l'objet de discussions approfondies. Pour la première fois, une grande partie de ces établissements sont contraints de se vouer à la recherche appliquée: ils doivent trouver des thèmes et se donner un profil spécifique. Les centres ou services pédagogiques connaissent eux aussi cette pression qui pousse chaque institution à se mettre en question, et le cas échéant les constraint au changement. Afin de mettre cette dynamique à profit, il conviendrait d'inclure les futures *hautes écoles spécialisées* dans le processus de développement de la recherche sur la formation professionnelle. On a déjà mentionné la recherche axée sur les applications et les projets transdisciplinaires ainsi que l'analyse des branches professionnelles (voir chapitre 2.4.3). On pourrait parfaitement imaginer que des *hautes écoles de pédagogie professionnelle et des centres de recherche pédagogique* – avec leurs différences régionales et les liens différenciés qu'ils peuvent tisser – étendent quelque peu leur champ de compétence et deviennent ainsi actifs dans le domaine de la recherche sur la formation

professionnelle. Les IFP pourraient, en tant qu'uniques hautes écoles *de pédagogie professionnelle* jouer un rôle spécifique – en relation avec les autres hautes écoles spécialisées et plus généralement dans le cadre du réseau formé par les institutions de recherche.

– *Institutions privées, associations et fédérations professionnelles*

Ces institutions pourraient occuper, à l'avenir, une place importante dans la recherche sur la formation professionnelle. Cependant il serait faux de les cantonner dans les seuls secteurs du développement et de la recherche sous contrat. La création continue de réseaux entre les diverses institutions, si possible groupées autour des centres, ouvre précisément à ces institutions privées de nouvelles possibilités pour faire bénéficier de leurs compétences spécifiques les groupements qu'elles forment avec d'autres institutions.

4.4 Remarque en guise de conclusion

Si la recherche sur la formation professionnelle, en Suisse, ne veut plus être considérée comme «ponctuelle, non coordonnée, peu acceptée et pas suffisamment développée» (chapitre 2.2), elle doit se mettre résolument à l'étude de nouveaux thèmes, elle doit être développée, se structurer et s'organiser d'une manière nouvelle. Les grandes lignes d'un concept concernant la recherche sur la formation professionnelle, qui vient d'être esquissé ici, ne concernent que ce qui est censé constituer l'essentiel du concept et se rapportent avant tout au processus de développement de la recherche sur la formation professionnelle, laissant par contre une large place aux contenus futurs de cette recherche ainsi qu'à ses structures organisationnelles. Ce faisant, ce rapport cherche non à éliminer les tensions et les contradictions qui sont en jeu dans la recherche sur la formation professionnelle, mais à rendre ces tensions et contradictions enrichissantes pour le développement de cette recherche. Le concept présenté constitue en quelque sorte le modèle auquel devront se mesurer les propositions concrètes. Les remarques et propositions émises ci-dessus et visant à concrétiser la réalisation du concept ne sont, bien entendu, pas définitives. Sur bien des points, elles sont insuffisamment travaillées. Mais elles montrent comment le point essentiel du concept peut, dans le champ actuel de la politique suisse de la recherche scientifique, trouver la voie d'une réalisation concrète.

Bibliographie

- Amos, Jacques (1998a), Editorial. In: PANORAMA 4/98, 5
- Amos, Jacques (1998b), France: Grandes institutions nationales de formation et de recherche. In: PANORAMA 4/98, 13
- Braun, Dietmar (1997), Die politische Steuerung der Wissenschaft. Frankfurt/New York: Campus
- Conseil fédéral (1996), Rapport sur la formation professionnelle (Loi fédérale sur la formation professionnelle) du 11 septembre 1996. Berne
- Conseil fédéral (1998), Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2000–2003 du 25 novembre 1998. Berne
- CORECHED (1995), Lignes directrices pour le développement de la recherche suisse en éducation du 2 décembre 1994. Aarau: SKBF/CSRE
- CORECHED (1996), Premier rapport sur l'état, le développement et les tendances de la recherche éducationnelle suisse et sur les relations de cette dernière avec la politique, l'administration et la pratique de l'éducation. Aarau: SKBF/CSRE
- CSRE (1989), Institutions suisses de recherche et de développement éducationnels: Répertoire établi par le Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation. Aarau: SKBF/CSRE
- CSRE (1995), Recherche appliquée et développement aux niveaux cantonal, régional et national. In: CSRE, Rapport d'activité 1993/1994. Aarau: SKBF/CSRE, 7–26
- CSRE (1996), Institutions suisses de recherche en éducation et de développement scolaire: Inventaire 1996. Aarau: SKBF/CSRE
- Galley, Françoise, et Thomas Meyer (1998), Suisse. Transitions de la formation initiale à la vie active. Rapport de base pour l'OCDE. Rapport commandité par la CDIP, l'OFES et l'OFFT. Berne
- Gertsch, Marianne, Caterina Modetta und Karl Weber (1998), Der Lehrstellenbeschluss. Evaluation. 1. Zwischenbericht. Studie im Auftrag des BBT. Bern: Universität, Koordinationsstelle für Weiterbildung
- Geser, Hans, und Heinz Ruf, Hans Schmid, Rolf B. Schoch und Jacob W. van Dam (1994), Wandel der schweizerischen Arbeitswelt. Bern: Schweizerischer Wissenschaftsrat, FER 152
- Gonon, Philipp (1996), Berufsbildung und Berufsbildungsforschung in der Schweiz. In: SKBF, Hrsg., Bildungsforschung. 25 Jahre Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung. Aarau: SKBF/CSRE, 103–104
- Gonon, Philipp (1998), Deutschland: Etablierte Berufsbildungsforschung. In: PANORAMA 4/98, 8. Résumé en français
- Gretler, Armin (1994), Länderbericht Schweiz. 3. Internationales OECD-Seminar zur Bildungsforschung und -entwicklung. Aarau: SKBF/CSRE. Résumé en français

- Gretler, Armin (1997), Perspektiven der Bildungsforschung. In: SKBF, Tätigkeitsbericht 1995/1996. Aarau: SKBF/ CSRE, 29–38. Resumé en français
- Grossenbacher, Silvia, et Armin Gretler (1992), Untersuchung der Situation der sozialwissenschaftlichen Forschung in der Schweiz. Bericht der Bildungsforschung. Resumé en français. Bern 1992: Schweizerischer Wissenschaftsrat, FOP 1/92
- Grossenbacher, Silvia, Michèle Schärer et Armin Gretler (1998), Recherche et développement dans le domaine de la formation des enseignantes et enseignants: Etat de la situation. Berne: CDIP (Dossier 54B)
- Groupe de projet secondaire II (1998), Le secondaire II – 2002. Rapport final: Open Space Conference 3/4 septembre 1998. Berne: CDIP/OFFT
- Kiener, Urs, et Philipp Gonon (1998), La maturité professionnelle comme illustration de la politique suisse en matière de formation professionnelle: Rapport de valorisation. Berne: PNR 33; Aarau: CSRE
- Landert, Charles (1997), Die ersten vier Jahre der Koordinationskonferenz Bildungsforschung (CORECHED) – Evaluationsbericht. Im Auftrag der CORECHED. Zürich
- Marty, Res (1998), Situation et perspectives de la recherche sur la formation professionnelle en Suisse. Résumé. In: PANORAMA 4/98, 11–13
- OFFT (1998), Communiqué de presse: L’Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie se dote de structures modernes. Berne, 29.6.1998
- SSRE (1988), Plan de développement pour la recherche éducationnelle en Suisse. Aarau: SKBF/CSRE, numéro spécial Education et recherche
- Tessaring, Manfred (1998), Training for a changing world. A report on current vocational education and training research in Europe. Thessaloniki: CEDEFOP
- Weber, Agnes (1998), Formation professionnelle et formation continue. Création d’une chaire, Postulat au Conseil national du 23.9.1998

Liste des abréviations

ASOSP	Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle
BIBB	Bundesinstitut für Berufsbildung
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CFG	Commission Formation professionnelle
CODICRE	Conférence suisse des directeurs des centres de développement scolaire et de recherche en éducation
CORECHED	Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation
CRFP	Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse romande et du Tessin
CRS	Croix-Rouge Suisse
CSRE	Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation
CSS	Conseil suisse de la science
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
CUS	Conférence universitaire suisse
DBK	Deutschschweizerische Berufsbildungsämterkonferenz = Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse alémanique
EVA	Education et vie active
FPSE	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
GSR	Groupement de la science et de la recherche
IFP	Institut pour la formation professionnelle
IRDP	Institut de recherche et de documentation pédagogique
ISPFP	Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle
LFPr	Loi fédéral sur la formation professionnelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFS	Office fédéral de la statistique
PNR	Programme national de recherche
PRN	Pôles de recherche nationaux

SRED	Service de la recherche en éducation
SRFP	Société suisse pour la recherche appliquée en formation professionnelle
SSRE	Société suisse pour la recherche en éducation
SVEB	Fédération suisse pour l'éducation des adultes
USR	Ufficio studi e ricerche
USS	Union syndicale suisse
ZBS	Zentralschweizerischer Beratungsdienst für Schulfragen = Service de recherche et de documentation pédagogiques de Suisse centrale

Annexes

Annexe 1: Amos, Jacques (1998b)

France: Grandes institutions nationales de formation et de recherche.

Gonon, Philipp (1998)

Deutschland: Etablierte Berufsbildungsforschung.

Extraits de PANORAMA 4/98

Annexe 2: Tessaring, Manfred (1998)

Training for a changing world. A report on
current vocational education and training
research in Europe. Thessaloniki: CEDEFOP
(Table des matières; Executive Summary)

Annexe 3: Silvia Grossenbacher, Michèle Schärer et Armin Gretler (1998)
Etat de la situation de la recherche et du développement dans la formation des enseignantes et enseignants.
Aarau: SKBF/CSRE (resumé)

Résumé

A l'attention des lectrices et lecteurs pressés, nous avons consigné dans ce résumé les résultats les plus importants de l'état de la situation. Les sous-titres renvoient à chacun des chapitres correspondants du rapport.

Historique, contexte et démarche (cf. chapitre 1)

Suite à un congrès commun de la Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE) et de la Société suisse pour la formation des enseignantes et enseignants (SSFE), tenu en 1996 à St-Gall, le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) a reçu pour mandat de dresser un bilan de la recherche et du développement (R&D) dans la formation des enseignantes et enseignants en Suisse. Des demandes de financement ont été adressées à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et au Conseil suisse de la science (CSS); elles ont reçu une réponse positive et l'engagement financier a été réglé par contrat. Un groupe d'accompagnement, constitué de deux membres de – respectivement – la SSRE et la SSFE, a conseillé et accompagné le CSRE dans l'exécution de son mandat.

Le présent état de la situation est lié au projet d'implantation de la formation des enseignantes et enseignants au niveau tertiaire du système éducatif et au projet de création de hautes écoles pédagogiques. Dans ce cadre, un mandat de «développement de l'école» et de «recherche pédagogique» sera confié à ces établissements de formation, conformément aux recommandations de la CDIP d'octobre 1995 (recommandations relatives à la formation des enseignantes et enseignants et aux hautes écoles pédagogiques). Dès lors, des questions se posent quant au caractère, à l'orientation et à l'organisation de ces activités de R&D, de même qu'à leur insertion dans le cadre général de la recherche suisse en éducation.

Enquête écrite (cf. chapitre 2)

L'état de la situation comprend deux parties. La première a été élaborée à partir d'une enquête écrite menée auprès des établissements de formation des enseignantes et enseignants de Suisse. En février 1997, 92 questionnaires ont été adressés à ces institutions. Les questions posées portaient sur les réflexions, représentations, réserves et remarques critiques relatives à la tâche future de «développement de l'école» et de «recherche pédagogique», sur les décisions de principe, projets et concepts relatifs à l'introduction d'activités de R&D, ainsi que sur les activités de recherche en cours. 75 questionnaires ont été retournés, ce qui constitue un taux de réponses (80%) très satisfaisant. 69 des 75 questionnaires retournés contenaient des indications exploitables.

Etudes de cas (cf. chapitre 3)

La deuxième partie comprend dix études de cas, concernant huit établissements de formation des enseignantes et enseignants existants et deux projets de hautes écoles pédagogiques. Entre février et août 1997, des interviews approfondies ont été menées avec les responsables de ces institutions, à partir d'un guide d'entretien comprenant 22 questions. Voici la liste de ces institutions, énumérées dans l'ordre suivant: institutions universitaires (ou ayant un statut universitaire), institutions non universitaires, projets de futures hautes écoles pédagogiques (*en italique*).

- Pädagogische Hochschule St. Gallen (PHS, SG)
- Abteilung Höheres Lehramt am Institut für Pädagogik der Universität Bern (AHL, BE)
- Licence en sciences de l'éducation mention Enseignement, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) de l'Université de Genève (LME, GE)
- Scuola magistrale cantonale di Locarno/Istituto cantonale per l'abilitazione e l'aggiornamento dei docenti (IAA, TI)
- Höhere Pädagogische Lehranstalt Zofingen (HPL, AG)
- Kantonales Lehrerseminar Solothurn (KSS, SO)
- Pädagogisches Seminar (Primarschulseminar), Schaffhausen (PSS, SH)
- Ecole normale du Valais romand (ENVR, VS)/*Projet HEP VS (Haute école pédagogique du Valais)*
- *Centre de recherche pédagogique et de développement/Projet HEP BEJUNE (Haute école pédagogique Berne/Jura/Neuchâtel) (CRD, BEJUNE)*
- *Projekt Pädagogische Hochschule Zentralschweiz (PHZS, IEDK)*

Synthèse (cf. chapitre 4)

Les résultats de l'enquête écrite et des études de cas ont fait l'objet d'une synthèse. Pour chaque point de cette synthèse, nous avons mis en évidence des problèmes à notre avis centraux et formulé des commentaires à leur propos.

Conclusions et perspectives (cf. chapitre 5)

Dans le dernier chapitre, les problèmes centraux dégagés de la synthèse ont été mis en relation avec les questions posées dans le cadre du mandat à l'origine de cet état de la situation. Les *questions centrales* concernent la clarification du profil du «développement de l'école» et de la «recherche pédagogique» et de leur place dans le «paysage» de la recherche éducationnelle en Suisse. Ces questions sont abordées sous les angles suivants: types de R&D menés dans le cadre de la formation des enseignantes et enseignants, collaboration et division du travail entre universités, futures hautes écoles pédagogiques et centres de recherche pédagogique, pilotage en matière de politique de

recherche. Les *conclusions 1 à 5* portent sur ces questions centrales. Les *questions complémentaires*, quant à elles, concernent la fonction de la R&D dans le contexte de formation (formateurs et formatrices et étudiantes et étudiants). Elles sont abordées sous l'angle du rapport entre R&D et enseignement d'une part, et des conditions d'organisation de la R&D dans la formation des enseignantes et enseignants d'autre part. Les *conclusions 6 à 11* se rapportent aux questions complémentaires.

1. L'intégration de la recherche et du développement (R&D) dans la formation des enseignantes et enseignants constitue l'élément central de l'implantation de cette formation au degré tertiaire. Dès lors, une attention particulière doit être accordée à la mise en application du mandat relatif au «développement de l'école» et à la «recherche pédagogique», pour reprendre les termes des recommandations de la CDIP. Cela vaut tant pour l'implantation de la formation des enseignantes et enseignants dans les universités que pour la création des hautes écoles pédagogiques.
2. La division du travail entre les institutions actives dans le domaine de la recherche en éducation doit être discutée dans la perspective du développement des compétences existantes et de la fonction de la R&D dans les différentes institutions concernées. Une attribution stricte selon le schéma «la recherche fondamentale aux universités/la recherche appliquée et le développement aux hautes écoles pédagogiques et aux centres de recherche pédagogique» est à éviter.
3. Dans le but d'éviter des redondances et de combler des lacunes de recherche, il convient – en concertation avec d'autres institutions de recherche en éducation – de définir des axes prioritaires et un profil pour l'activité de R&D dans la formation des enseignantes et enseignants.
4. Afin de faciliter la collaboration entre institutions de même type et de types différents, il faut veiller à ce que les activités de R&D menées dans le cadre de la formation des enseignantes et enseignants soient rapidement intégrées dans les réseaux et instances de coordination de la recherche en éducation.
5. A côté des efforts continus de coordination et de collaboration qui ont lieu à différents niveaux d'organisation et de communication, l'encouragement à la recherche doit également jouer un rôle de pilotage dans ce sens.
6. La R&D dans la formation des enseignantes et enseignants doit être étroitement liée à la formation initiale (ainsi qu'à la formation continue et au perfectionnement) des enseignantes et enseignants. Suivant la manière dont l'activité de recherche est organisée, cela signifie qu'il faut inscrire une part de recherche au cahier des charges des formateurs et formatrices, ou faire figurer une obligation d'enseignement dans le cahier des charges des chercheurs et chercheuses. De même, des modalités appropriées de participation des étudiantes et étudiants à des projets de R&D est à prévoir.
7. Seules des ressources suffisantes en temps, en moyens financiers, en personnel et en infrastructures permettent de mener à bien des activités de R&D efficaces. Lors de la planification d'offres de formation pour enseignantes et enseignants dans les universités

et dans les hautes écoles pédagogiques, des budgets destinés à la R&D doivent être prévus.

8. Il faut créer des possibilités de formation (continue) à l'attention tant des chercheurs et chercheuses que des formateurs et formatrices travaillant dans la formation des enseignantes et enseignants. Ces offres de formation constituent la base pour définir des standards de qualification pour la R&D dans la formation des enseignantes et enseignants.
9. Seules une formation adéquate des personnes effectuant de la recherche et des conditions-cadres institutionnelles (ressources) satisfaisantes sont à même de garantir que la R&D dans la formation des enseignantes et enseignants soit conforme aux standards scientifiques usuels. Des instruments appropriés doivent être créés pour le contrôle de la qualité.
10. Afin de garantir la continuité de la R&D dans la formation des enseignantes et enseignants, la consolidation des compétences et la possibilité de mener des projets ayant un certain retentissement, le travail en réseau est de rigueur: entre chercheurs et chercheuses d'une même institution, entre institutions du même type ou entre institutions de types différents (services de recherche, réseaux de recherche, collaboration sur des projets).
11. La diffusion des résultats de la R&D dans la formation des enseignantes et enseignants doit être garantie par l'accès aux voies existantes et par la création de nouveaux canaux; elle doit également bénéficier de ressources financières appropriées.

Le rapport sur l'état de la situation de la R&D dans le domaine de la formation des enseignantes et enseignants se termine par quatre réflexions relatives aux suites de la planification de l'intégration de la R&D dans les futures hautes écoles pédagogiques. La première réflexion part du point de vue que si le paysage de la recherche éducationnelle en Suisse va être sensiblement modifié par l'élément nouveau que constituent la recherche et le développement dans les hautes écoles pédagogiques, il est toutefois important de rester attentif à ce paysage dans sa globalité. Il s'agit de viser une *augmentation du potentiel de la recherche en éducation*. La définition d'axes prioritaires (à l'intérieur des institutions de même type et entre institutions de types différents) constitue un moyen de renforcer ce potentiel, d'autant plus que l'instauration de la R&D dans les hautes écoles pédagogiques *risque fort d'accentuer encore l'éparpillement* de la R&D en éducation. Pour amenuiser ce risque et ne pas laisser passer l'occasion qui se présente d'augmenter le potentiel de recherche en éducation, il s'agit de poursuivre le travail de planification.

La deuxième réflexion concerne différentes formes de collaborations entre différents partenaires qui semblent s'imposer dans la planification future. Une collaboration en matière de R&D devrait s'institutionnaliser au niveau suisse entre les *responsables cantonaux et régionaux de la planification des hautes écoles pédagogiques*. Le but

n'est pas d'uniformiser les différents modèles de R&D, mais d'octroyer à ce troisième pilier un maximum de cohérence interne, de favoriser la définition d'axes prioritaires et d'intégrer ce nouveau domaine dans le paysage général de la recherche suisse en éducation. Une collaboration entre les futures *hautes écoles pédagogiques* et les deux autres piliers de la recherche éducationnelle de notre pays – les *centres de recherche pédagogique* et les *institutions universitaires de recherche en éducation* – doit également être encouragée.

La troisième réflexion porte sur la possibilité d'une pluralité de solutions organisationnelles en vue de l'intégration de la R&D dans les hautes écoles pédagogiques. Cette pluralité peut être tout à fait viable à l'avenir aussi, et il ne s'agit *pas* de tendre vers *une uniformisation organisationnelle et structurelle*. Par rapport à la question la plus discutée dans la pratique, à savoir celle relative aux futures *relations entre centres de recherche pédagogique et hautes écoles pédagogiques*, *deux modèles* se dégagent de l'état actuel de la planification:

- soit les deux institutions sont regroupées en une seule, le centre de recherche pédagogique devenant, en règle générale, le service de recherche de la haute école pédagogique;
- soit le centre de recherche pédagogique et la haute école pédagogique forment deux institutions distinctes et autonomes.

Trois conditions devraient être prises en compte lors de la discussion relative à ces modèles.

- 1) Il s'agit, indépendamment du modèle choisi, d'augmenter le potentiel de la recherche en éducation.
- 2) Si les centres de recherche pédagogique sont intégrés aux hautes écoles pédagogiques, cela ne doit en aucun cas se faire au détriment de leur indispensable fonction-charnière entre «théorie» et «pratique», ni de leur proximité de la politique et de l'administration.
- 3) En cas d'adoption du second modèle, il convient d'assurer, au moyen de règlements institutionnels, une collaboration étroite entre le centre de recherche pédagogique et la ou les hautes écoles pédagogiques concernées.

Dans un dernier point enfin, quelques aspects du financement de la R&D dans les hautes écoles pédagogiques et de l'encouragement à la recherche sont abordés. Le *financement de base* de la R&D dans les hautes écoles spécialisées qui dépendent de la Confédération est assuré en principe par la loi sur les hautes écoles spécialisées; tel n'est toutefois pas le cas pour les *hautes écoles spécialisées qui dépendent des cantons* et, parmi elles, les hautes écoles pédagogiques. Il est dès lors extrêmement important que les cantons intègrent à temps, dans leur planification, les aspects financiers de la R&D dans leurs hautes écoles spécialisées. Pour ce qui est de *l'encouragement à la recherche liée à des projets* telle qu'elle pourra être menée dans les hautes écoles spécialisées, on est en train de chercher des solutions. Etant donné que le Fonds national pour la recherche scientifique (FNRS) continue à financer exclusivement la recherche

fondamentale, il existe un besoin important d'encouragement à la recherche appliquée, particulièrement en rapport avec la création des hautes écoles spécialisées. Deux initiatives ont été prises afin de répondre à ce besoin: d'une part, des moyens spéciaux ont été attribués au fonds d'encouragement à la recherche administré par la Commission Technologie et innovation (CTI); d'autre part, une proposition a été faite de créer un fonds spécial destiné à l'encouragement de la recherche appliquée dans les domaines des sciences sociales et de l'éducation (cf. Perret-Clermont 1997). Quelle que soit la solution apportée à ce problème, il convient de rappeler les résultats de l'état de la situation de la R&D dans la formation des enseignantes et enseignants: il est vrai que ces institutions se centrent avant tout sur la recherche appliquée (ou orientée vers l'application) et le développement, mais quelques activités de recherche fondamentale y sont quand même menées. S'il faut saluer la création d'instruments d'encouragement à la recherche destinés spécifiquement à la recherche appliquée, il doit néanmoins aller de soi qu'en fonction du type de recherche menée, tous les canaux d'encouragement à la recherche doivent être ouverts aux hautes écoles pédagogiques. Par rapport aux divers types d'institutions, il apparaît inopportun de recourir à des instruments d'encouragement à la recherche qui soient dichotomiques.

